



NATIONS  
UNIES  
GENÈVE

# Rapport Annuel 2023

Association des Mutuelles des Fonctionnaires  
Internationaux des Nations Unies  
et Agences Spécialisées, Genève



amfi



la mutuelle



gpafi

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024

Cher (e) Membre,

La Mutuelle et le GPAFI étant des entités de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux (AMFI), vous êtes invité(e) à participer à l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFI qui se tiendra le :

**Mardi 18 juin 2024 à 12h00**  
salle XXIII, Palais des Nations

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Election du Président de l'Assemblée générale ordinaire,
2. Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2023,
3. Présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,
4. Rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2023,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,
6. Approbation de la répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2023 du Fonds en CHF de La Mutuelle,
7. Feedback sur l'intégration du GPAFI dans la structure de l'AMFI,
8. Compte-rendu sur l'activité de l'AMFI à la fin du 1er semestre 2024,
9. Questions diverses.

Un cocktail sera proposé aux participants à l'issue de la réunion.

Pour faciliter votre entrée dans l'enceinte du Palais nous vous recommandons de vous munir de la présente convocation. Si vous souhaitez que nous vous annoncions à la Sécurité vous pouvez nous appeler au +41 22 917 35 10 ou nous envoyer un courriel à [lamutuelle@un.org](mailto:lamutuelle@un.org).

Dans l'attente de vous rencontrer nous vous prions d'agréer, cher(e) Membre, l'assurance de notre considération distinguée.

Prisca CHAOUI  
Secrétaire, Conseil d'administration de l'AMFI

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

3

<b>4</b>	<b>Organes de l'AMFI</b>		
<b>6</b>	<b>Rapport du Conseil d'administration</b>		
<b>8</b>	<b>Rapport du Comité des crédits</b>		
<b>9</b>	<b>Rapport du Comité d'investissement</b>		
<b>11</b>	<b>Principaux résultats de l'année 2023</b>		
<b>17</b>	<b>États financiers</b>		
<b>18</b>	<b>I – AMFI</b>	État combiné de la situation financière au 31 décembre	
<b>19</b>	<b>II – AMFI</b>	État combiné de la performance financière au 31 décembre	
<b>20</b>	<b>III – AMFI</b>	Tableau combiné des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre	
<b>21</b>	<b>IV – AMFI</b>	État combiné des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre	
<b>22</b>	<b>V – La Mutuelle</b>	État de la situation financière pour le fonds en CHF au 31 décembre	
<b>23</b>	<b>VI – La Mutuelle</b>	État de la performance financière pour le fonds en CHF au 31 décembre	
<b>24</b>	<b>VII - La Mutuelle</b>	État de la situation financière pour le fonds en USD au 31 décembre	
<b>24</b>	<b>VIII - La Mutuelle</b>	État de la performance financière pour le fonds en USD au 31 décembre	
<b>25</b>	<b>IX - GPAFI</b>	État de la situation financière au 31 décembre	
<b>26</b>	<b>X - GPAFI</b>	État de la performance financière au 31 décembre	
<b>27</b>	<b>Notes relatives aux états financiers</b>		
<b>51</b>	<b>Rapport de l'Organe de contrôle</b>		
<b>55</b>	<b>Procès-verbal de l'Assemblée générale 2023</b>		
	<b>Annexe:</b>		
	<b>Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2024</b>		

## ORGANES DE L'AMFI



De gauche à droite : Mme Marie-Pierre Fleury, M. Hugues Noumbissie, Mme Myriam Foucher, M. Giovanni Pizzini, Mme Nataliya Myronenko, M. Krishnavarahan Adhivarahan, Mme Prisca Chaoui, M. Benjamin Hauser.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nommés par le Directeur Général de l'Office des Nations Unies à Genève :

<b>Président</b>	M. Giovanni Pizzini (M. Thomas Neufing jusqu'en décembre)	Chef, Assurance Mutuelle du personnel des Nations Unies, ONUG
<b>Vice-Président</b>	Mme Nataliya Myronenko	Cheffe, Service de la gestion des Ressources Humaines, ONUG

Élus par l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFI :

<b>Trésorier</b>	M. Benjamin Hauser	Fonctionnaire principal chargé des Finances et du Budget, ONUG
<b>Membre</b>	Mme Myriam Foucher	Human Resources Officer, ONUG
<b>Membre</b>	M. Hugues Noubissie	Programme Management Officer, ONUG

Nommée par le Conseil de Coordination de l'Office des Nations Unies à Genève :

<b>Secrétaire</b>	Mme Prisca Chaoui	Interprète principale, ONUG
-------------------	-------------------	-----------------------------

Représentant d'une organisation affiliée :

<b>Trésorier-adjoint</b>	M. Krishnavarahan Adhivarahan	Fonctionnaire des Finances, OMM
--------------------------	-------------------------------	---------------------------------

## SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE DE LA MUTUELLE ET RESPONSABLE DU GPAFI

Mme Marie-Pierre Fleury

## REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES

<b>BIT</b>	M. Sylvain Delaprisson	<b>HCR</b>	M. Christophe Duverger
<b>UNICEF</b>	Mme Tetyana Bazylevska (M. Adam Dobrogowski jusqu'en juin)	<b>OMC</b>	En attente désignation (Mme Hélène Reyboubet jusqu'en septembre)
<b>OMI</b>	En attente désignation (Mme Ingrid Lopez-Cardona jusqu'en mai)	<b>OMM</b>	M. Krishnavarahan Adhivarahan
<b>OMPI</b>	Mme Janice Cook Robbins	<b>OMS</b>	M. Yoshiyuki Matsuo
<b>PNUE</b>	En attente désignation	<b>UIP</b>	Mme Andrée Lorber-Willis
<b>UIT</b>	Mme Subira Suedi	<b>OIM</b>	Mme Petra Van Boxel

## MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

M. Benjamin Hauser M. John Breckenridge Mme Marie-Pierre Fleury M. Krishnavarahan Adhivarahan M. Adam Dobrogowski	M. Patrick Humair Mme Tetyana Bazylevska M. Joerg Weber jusqu'en mai M. Benito Vazquez
---	---

## MEMBRES DU COMITÉ DES CRÉDITS

M. Giovanni Pizzini Mme Myriam Foucher M. Krishnavarahan Adhivarahan Mme Nataliya Myronenko	M. Hugues Noubissie M. Benjamin Hauser Mme Prisca Chaoui
--	--

## ORGANE DE CONTRÔLE

PricewaterhouseCoopers SA représenté par	M. Patrick Wagner M. Jonathan Darbellay
--	--

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cher(e) Membre,

Dans un environnement où les bonnes nouvelles ne sont actuellement pas légion, le Conseil d'administration est heureux de commencer ce rapport en mentionnant que l'Association continue de bien se porter, et que l'année 2023 a été très bonne pour ses deux entités, La Mutuelle et le GPAFI.

Rappelons, tout d'abord, que 2022 a été mauvaise mais uniquement pour les investissements de l'Association en raison d'une hausse des taux d'intérêt, laquelle a impacté, négativement, leur valorisation (CHF - 9'483'000). Comme l'avait alors expliqué le Conseil cette baisse n'a vocation qu'à être temporaire puisque les obligations seront remboursées à 100% à leur échéance. Durant l'exercice 2023, grâce à un marché obligataire plus favorable et une stabilité des taux, la somme de CHF 3'049'000 a déjà pu être récupérée, et cette reprise couplée à la hausse des revenus provenant de l'activité permet à l'Association de constater une croissance des revenus de 1'314%, ceux-ci passant de CHF 1'070'000 à CHF 15'132'000. Les charges n'étant que légèrement en hausse (5%), en raison de l'augmentation de la rémunération proposée aux membres sur le compte de dépôts en CHF dont nous parlerons plus loin, l'excédent de recettes s'élève ainsi à CHF 4'706'000 (CHF - 8'856'000 en 2022).

Ayant toujours opté pour la prudence, le Conseil d'administration estime que le prélèvement important de la réserve extraordinaire (CHF 9'844'000), effectué en 2022 pour permettre le paiement aux membres d'un intérêt de 0.50% et d'un bonus de 0.85% sur le compte de dépôts en CHF, ne doit pas être oublié lors du choix du dividende de l'exercice 2023, d'où la proposition de rémunérer les comptes de dépôts en CHF à hauteur de 1.40% tout en réinvestissant l'excédent du Fonds de La Mutuelle en CHF, soit CHF 3'855'000, dans la réserve extraordinaire. Même si les Banques Centrales souhaitent baisser les taux d'intérêt pour éviter une récession, ce qui serait favorable aux investissements de l'Association, il n'en demeure pas moins que les prix restent toujours très élevés, que les tensions géopolitiques sont nombreuses et que d'une manière générale le pessimisme est de rigueur, notamment en ce qui concerne le risque de nouvelles secousses financières. Il est à noter, cependant, que le taux d'inflation suisse s'est replié depuis douze mois, passant de 3.30% à 1.30% aujourd'hui, ce qui est une bonne nouvelle.

L'année 2023 a enregistré une baisse légère des dépôts des membres, survenue principalement en raison du rachat du Crédit Suisse par l'UBS. Le Conseil vous avait alors indiqué que l'Association n'était pas impactée financièrement par ce rachat, ce qui est confirmé par les résultats présents dans ce rapport annuel. Les prêts au logement (octroyés aux membres) ont été fortement en hausse, soit + 15.95%, et la demande a été principalement liée à l'achat, à la construction de biens immobiliers ainsi qu'au remboursement de prêts existants. Il est à noter que le taux d'intérêt proposé par La Mutuelle sur les prêts n'a pas évolué, malgré la hausse enregistrée sur les marchés financiers, et qu'un changement n'est actuellement pas à l'ordre du jour. Le principe de solidarité entre les membres emprunteurs et les déposants est fondamental, et trouver le juste équilibre permet aussi d'atteindre l'objectif de stabilité. La fin du prélèvement d'intérêts négatifs par les banques a également permis de lever le gel des versements sur le compte courant en CHF et de proposer un intérêt de 0.10%, soit souvent supérieur à ce qui est versé par les banques pour ce même type de compte.

En ce qui concerne le Fonds de La Mutuelle en USD, la hausse des taux d'intérêt a permis de réinvestir la trésorerie dans des actifs plus rémunérateurs, permettant ainsi de doubler les revenus par rapport à 2022 et verser un intérêt sur les comptes plus élevé, celui-ci étant passé de 0.40% à 1.50% dès le 1<sup>er</sup> juillet (2% pour le premier trimestre 2024). Rappelons que, contrairement au Fonds en CHF, les revenus du Fonds en USD proviennent uniquement de la rémunération des investissements, et que des taux d'intérêt élevés permettent d'assurer la pérennité du Fonds en USD. Les investissements sont donc effectués avec un horizon à moyen-long terme afin de profiter des taux d'intérêt élevés.

Durant l'année 2023 le GPAFI a enregistré une hausse générale des contrats d'assurance pour les membres et leur famille. Bien que l'excédent de recettes soit plus faible que celui de 2022, cette situation était attendue en raison du gel temporaire du prélèvement de cotisations de CHF 1 par contrat d'assurance et par mois (CHF 179'000 en 2022), souhaité par le Conseil qui désirait redistribuer une partie de l'excédent de recettes aux membres. En ce qui concerne l'assurance vie, et comme mentionné l'année passée, le contrat SwissLife a été résilié par le GPAFI au 31 décembre

2023 en raison de l'incapacité de SwissLife à garantir la pérennité de la couverture. Ainsi donc, durant l'année sous revue, le GPAFI a fait en sorte que les assurés qui le souhaitent puissent accéder à une couverture individuelle pérenne de La Mobilière à des conditions parfois meilleures.

Comme chaque année, les auditeurs externes, PricewaterhouseCoopers SA, ont demandé à 25 membres déposants de vérifier le solde de leur(s) compte(s) au 31 décembre 2023 afin de tester l'absence de fraude au sein de La Mutuelle. Le taux de réponse enregistré s'est élevé à 92%, 23 membres sur 25 ayant répondu et confirmé la véracité de leurs comptes. Rappelons l'importance de la collaboration des membres dans ce processus annuel qui rentre dans le cadre de la minimisation du risque. PricewaterhouseCoopers SA a également effectué deux audits pour lesquels aucune remarque autre que celles déjà connues et relatives au système informatique n'a été constatée. Il est à noter que le mandat de l'Organe de contrôle est arrivé à échéance durant l'année, et qu'à la suite d'un appel d'offres PricewaterhouseCoopers SA a remporté le marché. Selon le souhait du Conseil d'administration, si une entreprise d'audit qui termine son mandat devait être reconduite dans ses fonctions à la suite d'un nouvel appel d'offres, l'équipe d'audit devrait alors être entièrement remplacée, ce qui a été le cas.

Le changement du système informatique a déjà commencé et devrait se terminer durant l'année 2026. Son développement permettra de proposer un produit unique adapté aux besoins des membres et de l'Association. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancée du projet.

L'Association a eu le plaisir d'accueillir une nouvelle organisation membre, à savoir l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Les fonctionnaires de cette organisation peuvent ainsi désormais bénéficier des services de La Mutuelle et du GPAFI.

Durant l'année 2023 deux changements sont intervenus au sein du Conseil d'administration. En effet, après cinq années au sein du Conseil d'administration, M. Thomas Neufing, Président, a considéré qu'il avait rempli ses objectifs et a ainsi souhaité céder sa place à un autre administrateur, à compter du 1er janvier 2024. M. Neufing ayant été le représentant de la Directrice générale de l'ONUG au sein du Conseil, Mme Tatiana Valovaya a désigné Mme Nataliya Myronenko, Cheffe du service de gestion des ressources humaines, ONUG, comme sa nouvelle représentante. Celle-ci occupe désormais le poste de Vice-Présidente tandis que M. Giovanni Pizzini, alors Vice-Président, a été nommé Président. Pour ce qui est du poste occupé

par le Représentant d'une organisation affiliée, mandat confié à M. Adam Dobrogowski de l'UNICEF, selon le principe du tournus il a été attribué, avec quelques mois de retard, à l'OMM laquelle a mandaté M. Krishnavarahan Adhivarahan, Fonctionnaire des Finances, qui occupe la fonction de Trésorier-adjoint. Il est à noter que la répartition actuelle du Conseil d'administration permet aussi l'intégration des perspectives de genre et assure la participation quasi égale des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.

C'est dans un environnement très difficile que nous devons traverser cette année 2024 avec, notamment, des problèmes de liquidités au sein des Nations Unies, un processus de réduction du personnel au HCR, des conflits géopolitiques, des élections importantes à venir dans certains pays, une inflation toujours élevée. Osons, cependant, espérer que les effets de ces événements seront les plus réduits possibles et qu'un peu de stabilité puisse enfin être garantie, comme celle d'avant la pandémie.

## RAPPORT DU COMITÉ DES CRÉDITS

Si l'année 2022, qui faisait suite à la longue période de pandémie, avait déjà enregistré un rebond important de la demande de prêts, l'année 2023 a poursuivi davantage cette tendance haussière avec une accélération de l'intérêt pour ce service. En effet, durant l'année, les prêts au logement octroyés se sont élevés à CHF 38'330'000, soit une hausse de +15.95% et concernaient, particulièrement, les résidences secondaires, lesquelles représentaient la plus grande partie des prêts octroyés (54%), et les résidences principales (19%). Il faut également noter que le taux d'intérêt des prêts au logement, en vigueur La Mutuelle, soit 3.50% assurance décès/invalidité comprise, a incité de nombreux membres à refinancer leur dette externe (11%). Les prêts en cours au 31 décembre sont en hausse de 7.09% par rapport à 2022.

En ce qui concerne la demande de prêt ordinaire, celle-ci est en léger retrait par rapport à 2022 (-1.26%), mais les prêts en cours en fin d'année sont en hausse de 1.99%. Il est à noter que le niveau actuel élevé des prix freine les dépenses de consommation et incite les emprunteurs à plus de prudence dans la gestion de leur budget, ce d'autant plus que nous ne voyons actuellement pas la fin de la période inflationniste.

D'une manière générale, les taux d'intérêt ont augmenté durant l'année sous revue incitant les établissements financiers à répercuter ce mouvement sur les emprunteurs. Afin de garantir une stabilité des résultats, une minimisation des risques, et maintenir un équilibre entre les membres déposants et emprunteurs, le Conseil d'administration ne suit pas systématiquement ces mouvements des marchés pour fixer les taux d'intérêt des prêts. En effet, lorsque la baisse a commencé en 2010, il avait alors décidé de maintenir les taux d'intérêt inchangés jusqu'en 2016, année durant laquelle un abaissement a été effectué pour le prêt ordinaire uniquement. Cette stratégie a permis de faire face, de la meilleure façon possible, à une période de 8 années d'intérêts négatifs, et d'afficher des résultats stables et positifs malgré cette charge élevée à payer et la réduction considérable des revenus des investissements. De la même manière, le Conseil d'administration estime aujourd'hui que le mouvement haussier des taux d'intérêt suisses ne nécessite pas, à l'heure actuelle, un ajustement de ceux proposés par La Mutuelle, et que par conséquent aucun changement n'est prévu à moyen terme. Il est donc probable que la demande de prêts, surtout au logement, continue d'être soutenue en 2024,

mais le climat d'incertitude dans lequel nous vivons milite également pour un renforcement de l'épargne afin de pouvoir faire face à toute situation inattendue. Le refinancement de prêts à des conditions plus favorables est aussi un moyen, pour les membres, d'économiser en réduisant, notamment, les charges mensuelles.

Durant l'année 2023 le Comité des crédits a malheureusement dû exclure 7 membres de La Mutuelle en raison de fausses déclarations faites lors de la soumission d'une demande de prêt. La relation entre La Mutuelle et les membres est avant tout basée sur la confiance mutuelle, et la plus grande transparence est attendue de ces derniers afin que La Mutuelle puisse remplir son mandat d'entraide de façon optimale. Il n'est pas acceptable qu'un membre atteste avoir déclaré sa situation financière de façon conforme à la réalité alors que ce n'est pas le cas. Ce cas de figure peut, en cas d'octroi de prêt, avoir des conséquences dramatiques en mettant un membre dans une situation de surendettement. Et la responsabilité du Comité des crédits pourrait alors être clairement engagée. Les exclusions notifiées depuis plusieurs années montrent malheureusement que les contrôles réguliers de la situation financière des demandeurs, opérée par La Mutuelle, est devenue nécessaire. Rappelons que l'Association est à la disposition et à l'écoute des membres pour les accompagner aussi dans un processus de désendettement ou d'optimisation budgétaire, sans jugement quelconque, et les aider à traverser des moments qui sont parfois difficiles.



# RAPPORT DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

La situation géopolitique n'a malheureusement pas évolué favorablement en 2023, bien au contraire. Et ce début d'année 2024, laquelle est également électorale pour plusieurs pays, renforce ce sentiment d'incertitude et de crainte. Dans ce contexte, nous ne sommes pas à l'abri d'une forte volatilité sur les marchés financiers, et la gestion des investissements est très difficile.

En 2023 les Banques Centrales ont maintenu leurs politiques restrictives, conformément aux attentes, afin de lutter contre l'inflation. Des hausses significatives des taux d'intérêt ont ainsi été enregistrées aux Etats-Unis (+1%) et en Europe (+2%). En Suisse, la Banque Nationale Suisse (BNS) a suivi ce mouvement haussier lequel a eu comme conséquence de mettre fin aux intérêts négatifs puisque le taux est passé de -0.25% à 1.75%. Bien que cette mesure ait contribué à ralentir considérablement l'augmentation des prix sur la période, il faut cependant noter que l'inflation demeure relativement élevée, atteignant 4% aux États-Unis et 3,6% en Europe. La Suisse semble être relativement épargnée par le renchérissement, lequel a atteint une moyenne annuelle de 2.1% en 2023 contre 2.8% en 2022, aidée, il faut le souligner, par un franc suisse fort. La Réserve Fédérale Américaine (FED) et la Banque Centrale Européenne (BCE) ont déjà annoncé qu'elles ne relâcheront pas leur politique de taux d'intérêt élevés tant que l'inflation n'aura pas perdu de sa vigueur. Jongler entre l'inflation et le risque de récession sera également très compliqué.

D'un point de vue des investissements, l'année 2023 a été largement meilleure que 2022. La baisse de l'inflation couplée à une correction de la sous-évaluation des obligations, enregistrée en 2022, a favorisé le rebond de ces dernières et généré un résultat de 3.42%. En ce qui concerne les mandats de gestion, la performance enregistrée, soit 3%, permet une réduction de la provision pour pertes d'un montant de CHF 2'953'000. La différence d'avec la valeur comptable est désormais de CHF -5'162'000 au 31 décembre. Les titres ayant également bien performé une reprise sur provision de CHF 96'000 est reconnue dans la performance financière.

Grâce à la remontée des taux d'intérêt, les intérêts bancaires versés par les banques sur la trésorerie et équivalents sont en hausse de 881%, passant de CHF 113'000 à CHF 1'109'000.

D'un point de vue détaillé les résultats des entités sont les suivants:

## 1. Fonds Mutuelle en CHF:

Les revenus sont en hausse, passant de CHF -894'000 à CHF 12'976'000 grâce à la bonne tenue des investissements et à la croissance des prêts en cours. Les charges ont progressé de 1.90%, soit de CHF 8'950'000 à CHF 9'121'000, en raison des intérêts crédités sur le compte courant en CHF et de la hausse de la provision pour le versement d'intérêt sur le compte de dépôts des membres.

Considérant la progression significative des revenus, le Conseil d'administration souhaite recrediter les gains sur les titres et mandats de gestion à la réserve extraordinaire afin de combler partiellement le retrait de CHF 9'843'000, effectué en 2022, et proposer une rémunération du compte de dépôt en CHF de 1.40%, répartie entre un taux d'intérêt de 0.75% et un bonus exceptionnel de 0.65%. Cette proposition, est légèrement supérieure à celle versée en 2022 et permet de minimiser le risque grâce à l'allocation à la réserve extraordinaire ce qui, dans un contexte d'instabilité, semble important.

Même si la comparaison du taux d'intérêt Libor/Saron avec le taux et bonus proposés par La Mutuelle, représentée par le graphique affiché dans la rubrique «Principaux résultats», montre que depuis 2023 la rémunération est désormais plus faible du côté de La Mutuelle, il ne faut pas oublier que, lorsque les taux suisses étaient négatifs, soit depuis 2015, le rendement payé sur les comptes de dépôts des membres en CHF a toujours été positif et significativement élevé. De plus, il faut également souligner qu'à l'heure actuelle, aucun établissement financier ne propose une rémunération aussi avantageuse et libre de toute restriction (préavis de retrait, versements réguliers, maintien de la somme pendant une période minimale...) sur un compte épargne.

D'une manière générale, la diversification des avoirs dans différentes classes d'actifs (trésorerie, obligations, titres, mandats de gestion et prêts aux membres) est importante car elle permet une minimisation du risque. Les prêts octroyés aux membres représentent la meilleure allocation possible puisqu'ils génèrent des revenus bien plus élevés que les autres investissements (CHF 7'122'000) avec un risque considérablement plus faible. Par conséquent le fait que 46.06% des dépôts des membres soient prêtés à d'autres membres est un excellent résultat lequel permet aussi de répondre encore d'avantage au but statutaire de l'Association, soit l'entraide.

## 2. Fonds Mutuelle en USD:

Comme pour la poche en CHF, le Fonds en USD profite de la hausse des taux puisque les revenus de la trésorerie et équivalents sont en augmentation de 337%, passant de USD 75'000 à USD 328'000. Les charges sont en augmentation en raison de l'accroissement de la rémunération proposée aux membres sur le compte en USD (de 0.40% à 1.50% dès le 1er juillet). L'excédent est en hausse à USD 316'000 et sera attribué à la réserve ordinaire et extraordinaire. Il est à noter que le Conseil d'administration a porté l'intérêt du compte en USD à 2% depuis le 1er janvier 2024.

## 3. GPAFI :

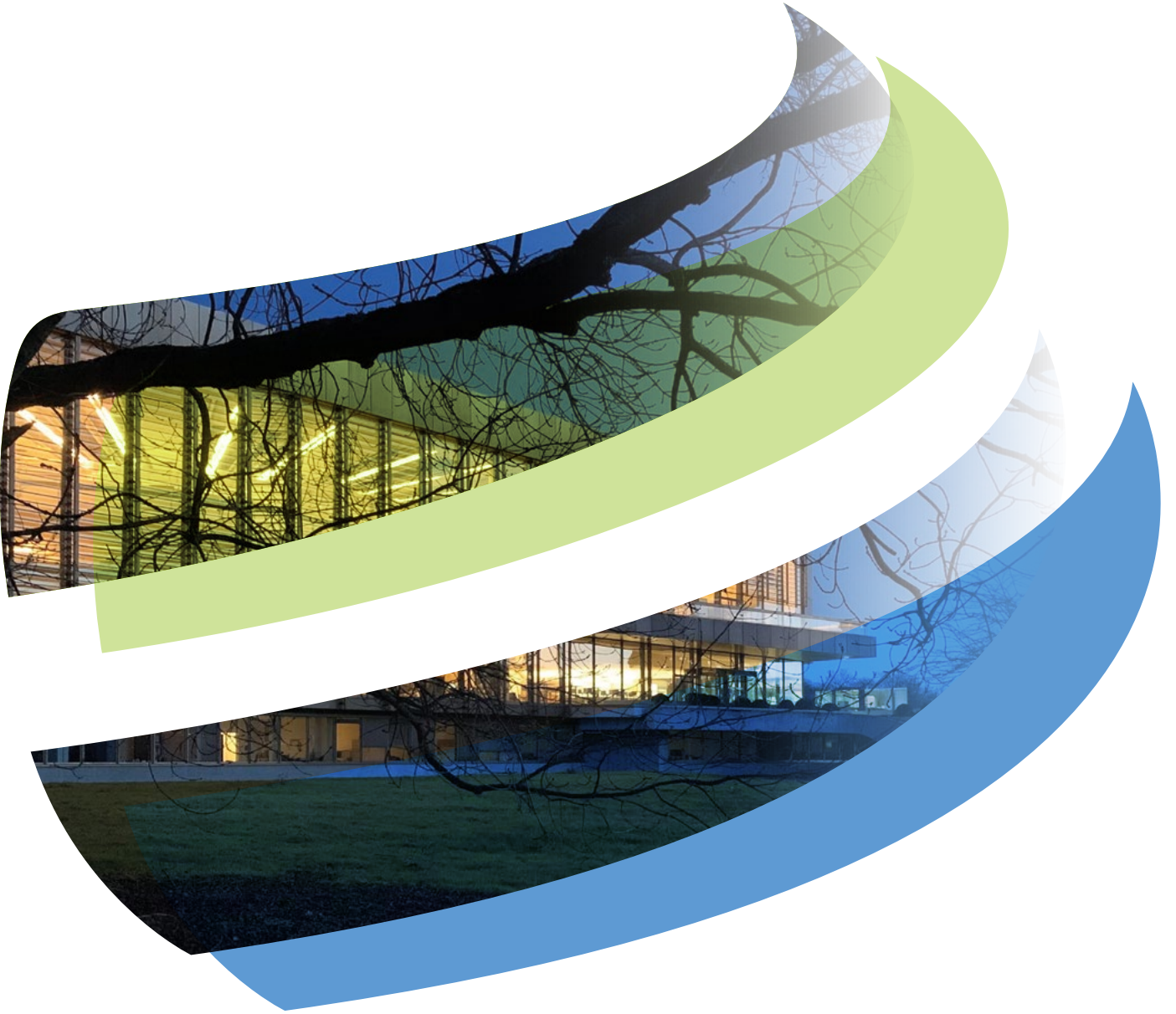
La hausse des affiliations aux assurances, principalement celles liées à la complémentaire santé, génère une croissance des commissions perçues des assureurs de l'ordre de 5%. En revanche, comme attendu, les autres revenus sont en baisse de 78% à la suite de la suppression temporaire du prélèvement de CHF 1 par contrat d'assurance et par mois, générant une réduction des revenus totaux de l'exercice de 6%. La hausse des charges de 33% est due à perte latente liée à l'évaluation, en CHF, du Fonds fiduciaire exprimé en USD. L'excédent de l'exercice est en recul de 40%, ce qui est conforme à l'attente du Conseil d'administration lequel souhaitait redistribuer une partie aux membres. Sachant que le prélèvement de la cotisation de CHF 1 est également gelé en 2024, ce mouvement devrait se poursuivre.

L'Association travaille actuellement sur le changement des deux systèmes informatiques (Mutuelle et GPAFI) dont le coût, estimé à CHF 3'500'000, sera pris en charge par les réserves extraordinaires de La Mutuelle et du GPAFI, d'où l'importance de les maintenir à des niveaux suffisamment élevés, ce d'autant plus que les coûts augmenteront probablement en cours de projet en raison de l'importance du changement et des imprévus auxquels il faudra faire face, comme dans tout projet similaire.

Le Comité d'investissement révisé également la politique d'investissement afin de prendre en considération l'évolution des marchés financiers. Le fil conducteur sera néanmoins maintenu, à savoir la préservation du capital tout en minimisant les risques. Ce projet sera finalisé dans le courant de l'année.

---

# PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2023

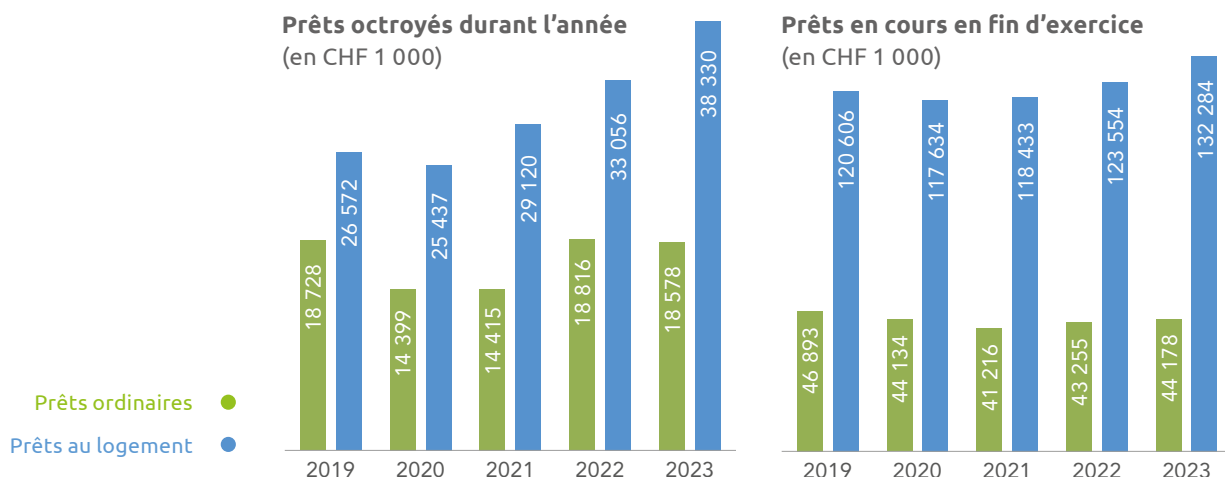


# LA MUTUELLE

## Prêts aux membres

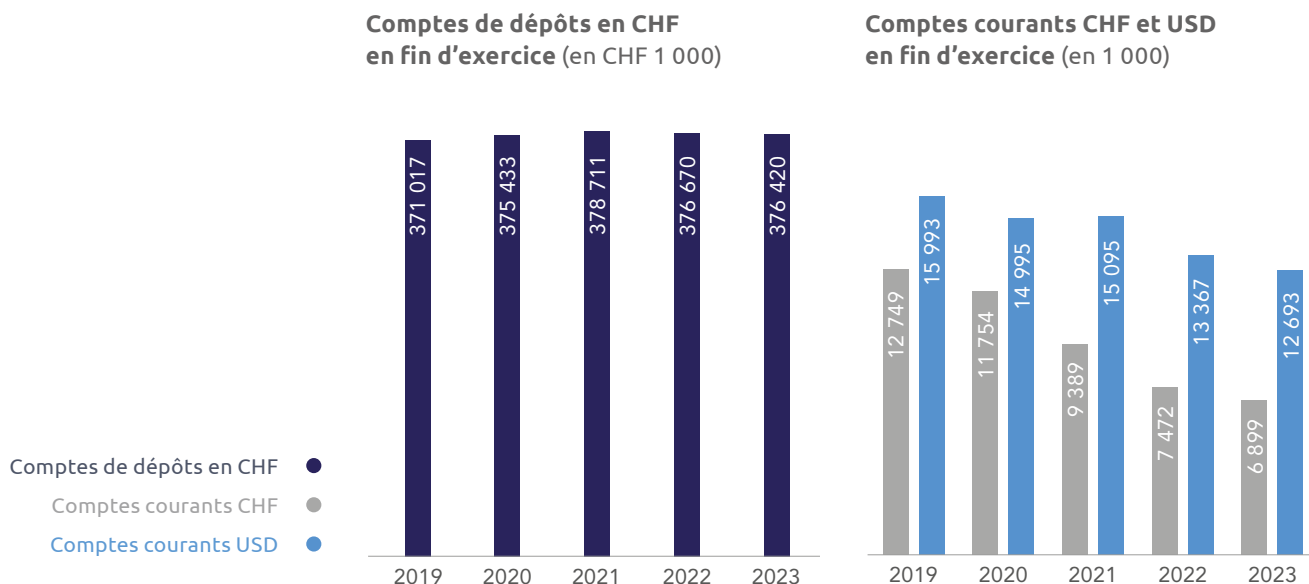
Les prêts au logement octroyés aux membres durant l'année sont en hausse de 15.95% (+13.52% en 2022). La demande a été très soutenue notamment pour l'achat de résidences secondaires ou le remboursement de prêts existants, le taux d'intérêt en vigueur étant attractif par rapport à celui proposé par les banques. En revanche, les prêts ordinaires octroyés sont en légère baisse, soit -1.26% (+30.53% en 2022).

Les prêts en cours en fin d'exercice sont en hausse, soit de 7.09% (+4.35% en 2022), pour le prêt au logement, et 1.99% (+5.18% en 2022) pour le prêt ordinaire.



## Dépôts des membres

Les comptes de dépôts en CHF, les comptes courants en CHF et les comptes en USD des membres ont baissé durant l'année, respectivement de 0.07% (-0.54% en 2022), de 7.67% (-20.42% en 2022) et de 5.04% (-11.45% en 2022).

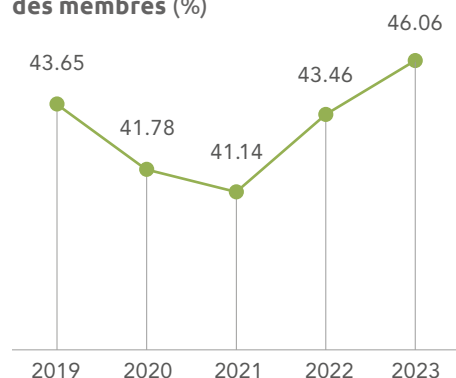


## Ratio des prêts sur les dépôts des membres en CHF (en %)

L'augmentation significative des prêts en cours combiné à une légère baisse des dépôts des membres a impacté, à la hausse, le ratio des prêts sur les dépôts des membres en CHF.

Au 31 décembre 2023, les avoirs que les membres ont déposé auprès de La Mutuelle sont prêtés à hauteur de 46.06%.

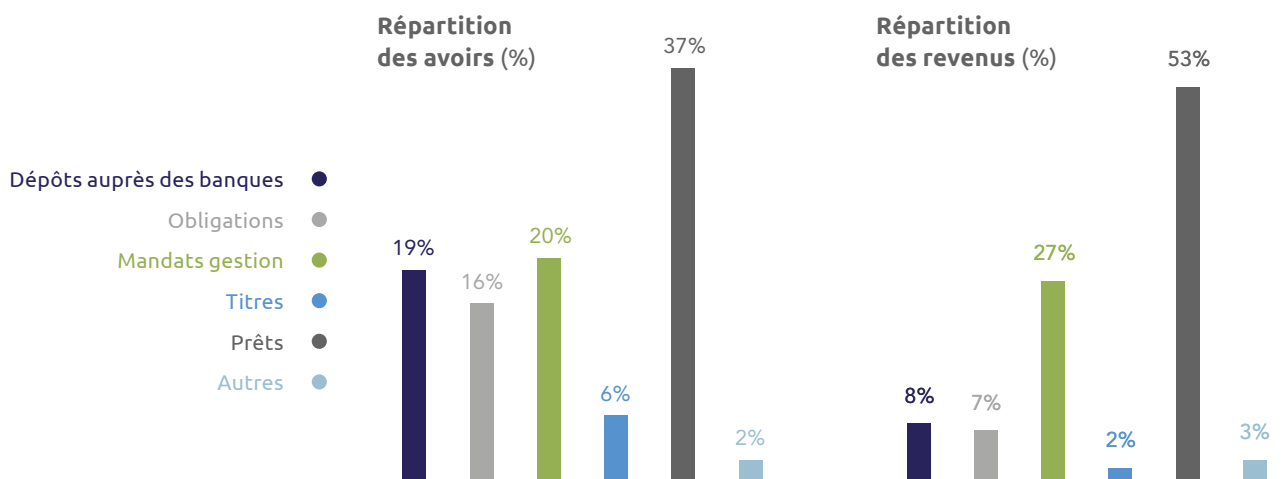
## Ratio des prêts sur dépôts des membres (%)



## Revenus

Les revenus de l'année 2023 proviennent principalement des prêts accordés aux membres, des obligations gérées par La Mutuelle et des mandats de gestion :

- Les prêts aux membres représentent 37% de la totalité des avoirs et ont généré 53% des revenus,
- Les obligations en portefeuille représentent 16% de la totalité des avoirs et ont généré 7% des revenus,
- Les titres représentent 6% de la totalité des avoirs et ont généré 2% des revenus,
- Les mandats de gestion représentent 20% de la totalité des avoirs et ont généré 27% des revenus. Il est à noter que les gains latents sur mandats de gestion représentent 22% des revenus,
- Les dépôts effectués auprès des banques représentent 19% de la totalité des avoirs et ont généré 8% des revenus.



## Taux d'intérêt

Taux d'intérêt appliqués durant l'année 2023



Prêt au logement  
**3.5%**



Prêt ordinaire  
**5.9%**



Compte courant en CHF  
**0%** jusqu'au 30 juin  
**0.1%** depuis le 1<sup>er</sup> juillet

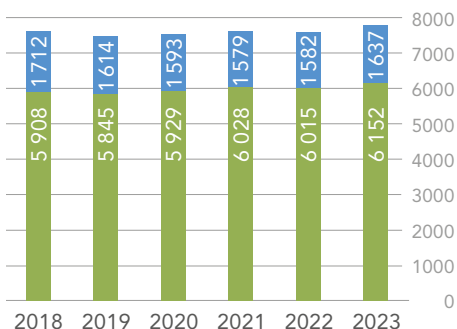


Compte courant en USD  
**0.4%** jusqu'au 30 juin  
**1.5%** depuis le 1<sup>er</sup> juillet

## Évolution des membres

Membres retraités ●  
Membres actifs ●

Évolution des membres



Le nombre de membres a légèrement augmenté en 2023.

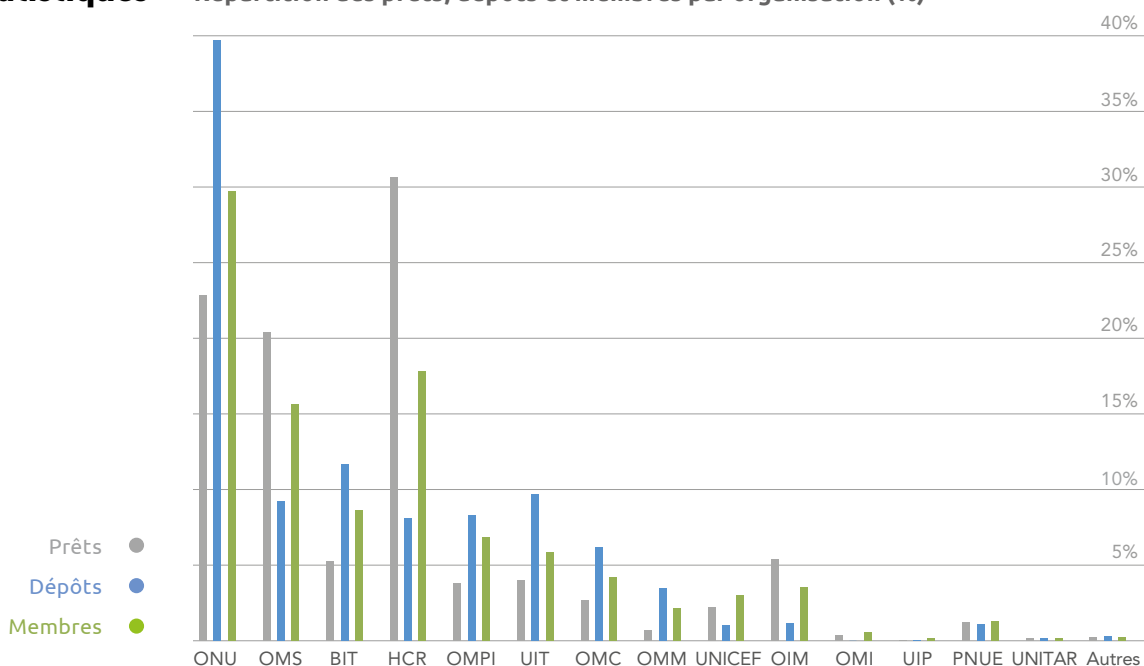
Les démissions des membres ont été faites de la façon suivante :

1. Démission volontaire : 34%
2. Clôture de comptes dormants : 22%
3. Fin de contrat : 33%
4. Décès : 11%

La Mutuelle a accueilli 395 nouveaux membres (326 en 2022).

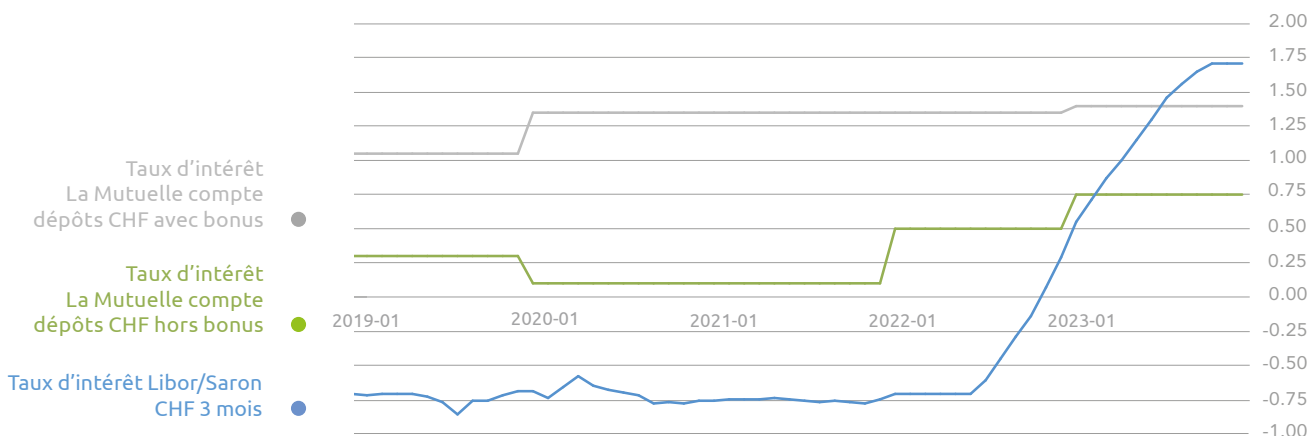
## Statistiques

Répartition des prêts, dépôts et membres par organisation (%)



## Comparaison

Comparaison taux d'intérêt Libor/Saron CHF 3 mois - Taux d'intérêt La Mutuelle compte dépôts CHF

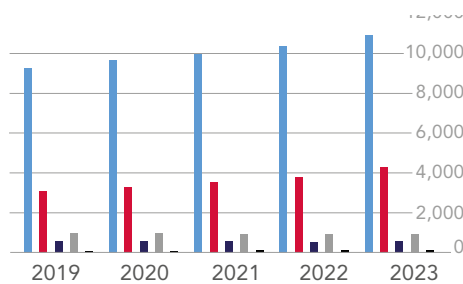




### Répartition des contrats d'assurance

- Complémentaire santé ●
- Assistance ●
- Perte de gains ●
- Accident ●
- Assurance vie ●

Répartition des contrats d'assurance



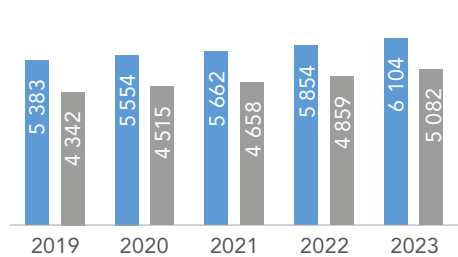
Les affiliations aux assurances ont évolué de la façon suivante en 2023 par rapport à 2022 :

- a. Assurance complémentaire des soins de santé : +5%
- b. Assurance Assistance : +13%
- c. Assurance Perte de gain : +5%
- d. Assurance Accident : +2%
- e. Assurance vie : +1%

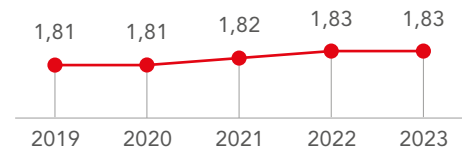
### Evolution des membres (débiteurs) et des autres membres de la famille

- Membres (débiteurs) ●
- Autres membres de la famille assurés ●

Membres (débiteurs) et autres membres de la famille assurés



Assurés par famille

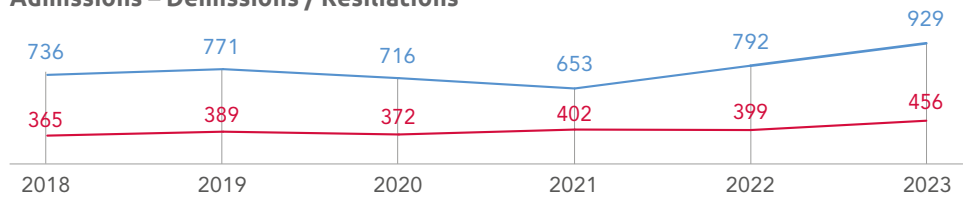


Le nombre de membres du GPAFI (débiteurs) a augmenté de 4.27% en 2023 (+3.39% en 2022), générant une augmentation des membres de leur famille de 4.59% (+4.32% en 2022).

### Admissions – Démissions / Résiliations

- Admissions —
- Démissions / Résiliations —

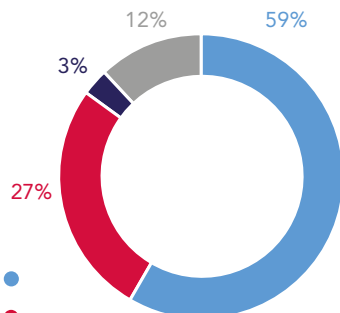
Admissions – Démissions / Résiliations



### Revenus

- Dépôts auprès des banques ●
- Obligations ●
- Titres ●
- Autres actifs courants ●
- Autres revenus ●
- Commission gestion ●

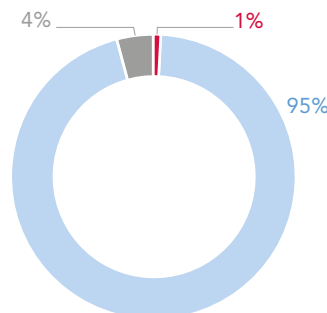
Répartition des avoirs



Les revenus de l'année 2023 ont été générés de la façon suivante :

- Les commissions de gestion versées par les assureurs représentent

Répartition des revenus



95% des revenus.

- Les dépôts auprès des banques représentent 59% des avoirs et ne génèrent pas de revenu.

- Les obligations représentent 27% de la totalité des avoirs et génèrent 1% des revenus.
- Les titres représentent 3% de la totalité des avoirs et ne génèrent pas de revenu.
- Les autres actifs courants représentent 12% de la totalité des avoirs et génèrent 4% des revenus.

Il est à noter que les cotisations de 1 CHF par contrat d'assurance actif et par mois n'ont pas été facturées aux membres en 2023.

## PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AUX RÉSULTATS DES FONDS EN CHF ET USD DE LA MUTUELLE

Bien que La Mutuelle ne prélève pas d'impôt sur la rémunération versées sur les comptes, les membres sont individuellement responsables du respect des lois fiscales qui leur sont applicables, et doivent déclarer les avoirs qu'ils détiennent et la rémunération perçue si ces lois le requièrent. La Mutuelle effectue des contrôles du respect de cette disposition pour tous les membres déposants.

### Fonds en CHF

En fonction des résultats de l'année 2023, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale les allocations suivantes :

1. Proposition du taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2023: 0.75% net,
2. Distribution d'un bonus exceptionnel sur les comptes de dépôts en CHF pour l'exercice 2023: 0.65% net,
3. Allocation du revenu excédentaire à la réserve extraordinaire :

Le Conseil d'administration propose d'allouer le revenu excédentaire enregistré au 31 décembre, soit CHF 3'855'471.80, généré par la performance des investissements, à la réserve extraordinaire afin de combler partiellement le retrait de CHF 9'843'862.58 qui avait été effectué en 2022 pour faire face à la perte latente enregistrée sur investissements.

La répartition de la rémunération serait la suivante :

Intérêts versés sur les comptes de dépôts en CHF (0.75%)	2 625 225.00	CHF
Intérêts versés sur les comptes de dépôts en CHF clos en 2023	-50 169.26	CHF
Bonus (0.65%)	2 275 195.00	CHF
<b>Total</b>	<b>4 850 250.74</b>	<b>CHF</b>

Le gain de l'exercice serait alloué de la façon suivante :

<b>Résultat Fonds CHF</b>	<b>3 855 471.80</b>	<b>CHF</b>
Allocation à la réserve ordinaire en CHF (0% en 2023)	-	CHF
Allocation à la réserve extraordinaire en CHF	3 855 471.80	CHF

### Fonds en USD

Le Conseil d'administration a décidé de répartir le revenu excédentaire de la façon suivante :

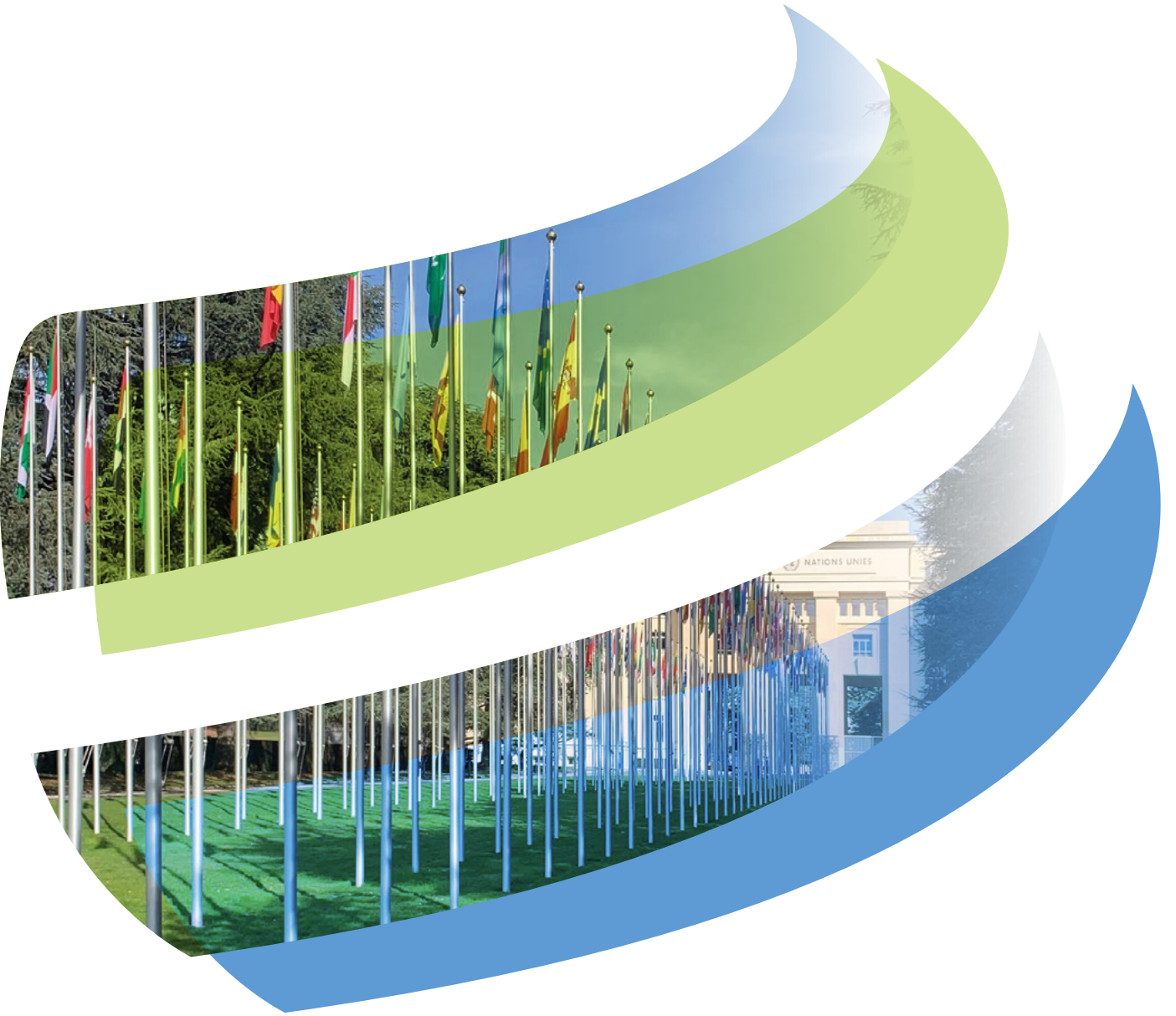
<b>Résultat Fonds USD</b>	<b>316 090.94</b>	<b>USD</b>
Allocation à la réserve ordinaire en USD (12.50% des intérêts)	39 511.37	USD
Equivalent en CHF*	35 560.23	CHF
Allocation à la réserve extraordinaire en USD	276 579.57	USD
Equivalent en CHF*	248 921.62	CHF
<b>Total Fonds USD</b>	<b>316 090.94</b>	<b>USD</b>
<b>Equivalent en CHF*</b>	<b>284 481.85</b>	<b>CHF</b>

\*Converti en CHF au taux de change moyen de 0.900.



---

# ÉTATS FINANCIERS 2023



## ÉTAT COMBINÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	69 612	95 001
Dépôts à terme	7	27 688	5 500
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	5 497	26 550
Titres désignés à la juste valeur	10	-	923
Prêts aux membres	12	40 867	38 442
Abonnements mobilité		6	12
Autres actifs courants	13	10 578	14 478
Total des actifs courants		154 248	180 906
<b>Actifs non courants</b>			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	71 409	53 866
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	94 838	91 885
Titres désignés à la juste valeur	10	29 975	29 035
Instruments financiers dérivés	11	51	4
Prêts aux membres	12	134 744	127 534
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	64	108
Total des actifs non courants		331 081	302 432
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>485 329</b>	<b>483 338</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Primes payées d'avance par les membres		802	785
Fournisseurs et charges à payer		806	558
Avantages du personnel	18	260	265
Provision pour intérêts comptes de dépôts en CHF	16	4 900	4 740
Dépôts à vue des membres	15	393 918	396 480
Total des passifs courants		400 686	402 828
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	18	3 171	3 041
Total des passifs non courants		3 171	3 041
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>403 857</b>	<b>405 869</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>81 472</b>	<b>77 469</b>
<b>Représenté par</b>			
Résultat de l'exercice	19	4 706	-8 856
Différence de change liée à la consolidation		-432	-93
Réserve ordinaire	17	60 868	60 744
Réserve extraordinaire	17	14 872	23 852
Réserve IPSAS 25	3	1 458	1 822
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>		<b>81 472</b>	<b>77 469</b>

## II - AMFI

## ÉTAT COMBINÉ DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>REVENUS</b>	19		
Intérêts bancaires		1 109	113
Intérêts sur les prêts aux membres		7 122	6 876
Gains et pertes nets des obligations détenues jusqu'à l'échéance		984	1 004
Gains et pertes nets des mandats de gestion évalués à la juste valeur		628	349
Gains et pertes nets des titres évalués à la juste valeur		214	133
Gains et pertes nets des instruments financiers dérivés		96	-8
Gains et pertes latents des mandats de gestion évalués à la juste valeur		2 953	-9 071
Gains et pertes latents des titres évalués à la juste valeur		96	-412
Reprise de la provision pour avantages du personnel à court terme		3	7
Commissions de gestion des assureurs		1 549	1 476
Autres revenus		378	603
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>15 132</b>	<b>1 070</b>
<b>CHARGES</b>	20		
Charges de fonctionnement		5 249	4 994
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		44	49
Intérêts sur les comptes en CHF		4 854	4 689
Intérêts sur les comptes en USD		109	54
Pertes sur prêts		145	137
Dotations à la provision pour dépréciation des prêts		18	-
Dotations à la provision pour avantages du personnel à court terme		7	3
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>10 426</b>	<b>9 926</b>
<b>REVENU NET</b>		<b>4 706</b>	<b>-8 856</b>

## TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	2023 en CHF 1 000	2022 en CHF 1 000
<b>Excédent / (Déficit) de l'exercice</b>	<b>4 706</b>	<b>-8 856</b>
Différence de change liée à la consolidation	-339	27
Ajustement de la provision IPSAS 25	55	85
Effet de change sur engagements assurance maladie après la cessation de service	-287	45
Amortissements et pertes de valeur	44	-63
Provision pour les avantages du personnel (passif courant)	-7	3
<b>Mouvements non monétaires</b>	<b>4 172</b>	<b>-8 759</b>
Augmentation/(Diminution) provision intérêts comptes dépôts en CHF	160	-16
Augmentation/(Diminution) fournisseurs et charges à payer	248	13
Augmentation/(Diminution) des primes payées d'avance par les membres	17	-2
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>425</b>	<b>-5</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		
(Augmentation)/Diminution des investissements à court terme	-212	-5 825
(Augmentation)/Diminution des investissements à long terme	-21 483	13 978
(Augmentation)/Diminution des prêts courants	-2 425	-1 906
(Augmentation)/Diminution des prêts non courants	-7 210	-5 373
(Augmentation)/Diminution autres actifs courants	3 906	2 995
(Augmentation)/Diminution des immobilisations corporelles et incorporelles	-	77
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-27 424</b>	<b>3 946</b>
<b>Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement</b>		
Augmentation/(Diminution) des comptes des membres	-2 562	-5 433
<b>Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement</b>	<b>-2 562</b>	<b>-5 433</b>
<b>Augmentation/(Diminution) nette de trésorerie et équivalents trésorerie</b>	<b>-25 389</b>	<b>-10 251</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	95 001	105 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	69 612	95 001

## IV - AMFI

## ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

En CHF 1 000	Notes	Réserve ordinaire	Réserve extra- ordinaire	Réserve IPSAS 25	Différence de change	Résultat de l'exercice	Total de l'actif net
<b>Actif net au 31 décembre 2021</b>		<b>60 605</b>	<b>23 668</b>	<b>-373</b>	<b>-120</b>	<b>323</b>	<b>84 103</b>
Attribution à la réserve ordinaire	17	139				-139	
Attribution à la réserve extraordinaire	17		184			-184	
Attribution à la réserve IPSAS 25				2 195			2 195
Différence de change liée à la consolidation					27		27
Excédent / Déficit de l'exercice						-8 856	-8 856
<b>Total des variations de l'exercice</b>		<b>139</b>	<b>184</b>	<b>2 195</b>	<b>27</b>	<b>-9 179</b>	<b>-6 634</b>
<b>Actif net au 31 décembre 2022</b>		<b>60 744</b>	<b>23 852</b>	<b>1 822</b>	<b>-93</b>	<b>-8 856</b>	<b>77 469</b>
<b>Actif net au 31 décembre 2022</b>		<b>60 744</b>	<b>23 852</b>	<b>1 822</b>	<b>-93</b>	<b>-8 856</b>	<b>77 469</b>
Attribution à la réserve ordinaire	17	124				-124	
Attribution à la réserve extraordinaire	17		-8 980			8 980	
Attribution à la réserve IPSAS 25				-364			-364
Différence de change liée à la consolidation					-339		-339
Excédent / Déficit de l'exercice						4 706	4 706
<b>Total des variations de l'exercice</b>		<b>124</b>	<b>-8 980</b>	<b>-364</b>	<b>-339</b>	<b>13 562</b>	<b>4 002</b>
<b>Actif net au 31 décembre 2023</b>		<b>60 868</b>	<b>14 872</b>	<b>1 458</b>	<b>-432</b>	<b>4 706</b>	<b>81 472</b>

**V - LA MUTUELLE****ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DÉCEMBRE**

	Notes	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	60 648	83 537
Dépôts à terme	7	24 800	5 500
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	5 247	24 962
Prêts aux membres	12	40 867	38 442
Abonnements mobilité		6	12
Autres actifs courants	13	9 122	11 873
<b>Total des actifs courants</b>		<b>140 690</b>	<b>164 326</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	60 858	45 237
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	94 838	91 885
Titres désignés à la juste valeur	10	29 368	28 484
Instruments financiers dérivés	11	51	4
Prêts aux membres	12	134 744	127 534
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	64	108
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>319 923</b>	<b>293 252</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>460 613</b>	<b>457 578</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et charges à payer		381	343
Avantages du personnel	18	211	205
Provision pour intérêts comptes de dépôts en CHF	16	4 900	4 740
Dépôts à vue des membres	15	383 319	384 142
<b>Total des passifs courants</b>		<b>388 811</b>	<b>389 430</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	18	2 741	2 687
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>2 741</b>	<b>2 687</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>391 552</b>	<b>392 117</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>69 061</b>	<b>65 461</b>
<b>Représenté par</b>			
Résultat de l'exercice		3 855	-9 844
Réserve ordinaire	17	55 428	55 428
Réserve extraordinaire	17	9 104	18 948
Réserve IPSAS 25	3	674	929
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>		<b>69 061</b>	<b>65 461</b>

## VI - LA MUTUELLE

## ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>REVENUS</b>	19		
Intérêts bancaires		812	41
Intérêts sur les prêts aux membres		7 122	6 876
Gains et pertes nets des obligations détenues jusqu'à l'échéance		785	784
Gains et pertes nets des mandats de gestion évalués à la juste valeur		628	349
Gains et pertes nets des titres évalués à la juste valeur		179	94
Gains et pertes nets des instruments financiers dérivés		96	-8
Gains et pertes latents des mandats de gestion évalués à la juste valeur		2 953	-9 071
Gains et pertes latents des titres évalués à la juste valeur		105	-268
Reprise de la provision pour avantages du personnel à court terme		3	7
Autres revenus		293	302
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>12 976</b>	<b>-894</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges de fonctionnement	20	4 055	4 076
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	42	45
Intérêts sur les comptes en CHF	16	4 854	4 689
Pertes sur prêts	12	145	137
Dotations à la provision pour dépréciation des prêts		18	-
Dotations à la provision pour avantages du personnel à court terme		7	3
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>9 121</b>	<b>8 950</b>
<b>REVENU NET</b>		<b>3 855</b>	<b>-9 844</b>

**VII - LA MUTUELLE****ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DÉCEMBRE**

	Notes	31.12.2023 en USD 1 000	31.12.2022 en USD 1 000
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	4 122	6 198
Dépôts à terme	7	2 500	-
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	-	1 720
Titres	10	-	1 000
Autres actifs courants	13	252	114
<b>Total des actifs courants</b>		<b>6 874</b>	<b>9 032</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	9 418	7 632
Titres	10	400	379
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>9 818</b>	<b>8 011</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>16 692</b>	<b>17 043</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et charges à payer		75	67
Dépôts à vue des membres	15	12 693	13 367
<b>Total des passifs courants</b>		<b>12 768</b>	<b>13 434</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>12 768</b>	<b>13 434</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 924</b>	<b>3 609</b>
<b>Représenté par</b>			
Résultat de l'exercice		316	49
Réserve ordinaire	17	2 362	2 355
Réserve extraordinaire	17	1 246	1 205
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>		<b>3 924</b>	<b>3 609</b>

**VIII - LA MUTUELLE****ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DÉCEMBRE**

	Notes	31.12.2023 en USD 1 000	31.12.2022 en USD 1 000
<b>REVENUS</b>			
	19		
Intérêts bancaires		328	75
Gains et pertes nets des obligations détenues jusqu'à l'échéance		200	225
Gains et pertes nets des titres évalués à la juste valeur		32	35
Gains et pertes latents des titres évalués à la juste valeur		21	-99
Autres revenus		1	1
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>582</b>	<b>237</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges de fonctionnement	20	143	129
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	2	2
Intérêts sur les comptes en USD		121	57
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>266</b>	<b>188</b>
<b>REVENU NET</b>		<b>316</b>	<b>49</b>



**IX - GPAFI****ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**

	Notes	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>ACTIFS</b>			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	5 522	5 743
Dépôts à terme	7	800	-
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	250	-
Autres actifs courants	13	1 246	2 500
Total des actifs courants		7 818	8 243
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	2 687	1 585
Titres désignés à la juste valeur	10	273	201
Total des actifs non courants		2 960	1 786
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 778</b>	<b>10 029</b>
<b>PASSIFS</b>			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		802	785
Fournisseurs et charges à payer		362	153
Avantages du personnel	18	49	60
Total des passifs courants		1 213	998
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	430	354
Total des passifs non courants		430	354
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 643</b>	<b>1 352</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>9 135</b>	<b>8 677</b>
Représenté par			
Résultat de l'exercice		567	941
Réserve ordinaire	17	3 209	3 092
Réserve extraordinaire	17	4 575	3 751
Réserve IPSAS 25	3	784	893
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>		<b>9 135</b>	<b>8 677</b>

**26 X - GPAFI**  
**ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**

	Notes	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>REVENUS</b>	19		
Intérêts bancaires		2	-
Gains et pertes nets des obligations détenues jusqu'à l'échéance		19	5
Gains et pertes nets des titres évalués à la juste valeur		6	5
Gains et pertes latents des titres évalués à la juste valeur		-9	-49
Commissions de gestion des assureurs		1 549	1 476
Autres revenus		65	301
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>1 632</b>	<b>1 738</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges de fonctionnement	20	1 065	795
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	-	2
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 065</b>	<b>797</b>
<b>REVENU NET</b>		<b>567</b>	<b>941</b>

---

# NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

---

## **NOTE 1: Informations générales**

1. L'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après «AMFI», créée en 1958, est un fonds sans but lucratif, propre aux Nations Unies et Agences Spécialisées, administré par des fonctionnaires internationaux dans l'enceinte de l'Office des Nations Unies à Genève, qui a pour objectif de favoriser l'entraide entre les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres Organisations de la famille des Nations Unies, ainsi que de faciliter l'établissement desdits fonctionnaires et de leur famille. Les membres ont la possibilité d'emprunter et de déposer leurs économies en profitant de taux d'intérêt favorables, de bénéficier de tarifs réduits pour l'utilisation des transports publics et de souscrire à des assurances collectives.

2. Les Organisations affiliées à l'AMFI sont les suivantes: BIT, UIT, OMC, OMM, OMPI, OMI, UNICEF, OIM, OMS, HCR, l'UIP, l'UNITAR et le PNUE.

3. L'AMFI est régie par les statuts qui ont été approuvés lors de l'Assemblée générale du 2 mai 2018 et, dans la mesure où ils sont applicables, aux règlements de l'Office des Nations Unies à Genève. L'AMFI n'est soumise à aucune autre juridiction.

4. L'AMFI regroupe 2 entités, à savoir La Mutuelle et le Groupement de Prévoyance et d'Assurance des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après «GPAFI».

5. La Mutuelle et le GPAFI opèrent de façon totalement séparée et autonome, et sont individuellement responsables.

6. Les bureaux de l'AMFI sont situés dans l'Office des Nations Unies, Palais des Nations, avenue de la Paix 8-12, 1211 Genève 10.

## **NOTE 2: Principes régissant la préparation des états financiers**

7. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, les états financiers de l'AMFI ont été préparés en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB), et fondées sur les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) et IFRS (International Financial Reporting Standards) définies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Lorsque les normes IPSAS ne prévoient pas de norme spécifique, ce sont les normes IFRS ou IAS qui s'appliquent.

8. Les états financiers au 31 décembre 2023 ont été préparés selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation. Ils ont été appliqués de manière constante pendant tout l'exercice, sont établis en francs suisses (CHF) et les chiffres sont arrondis au millier. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

9. Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMFI le 15 mars 2024 et doivent être approuvés par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle.

### ***Adoption de normes nouvelles ou révisées***

10. Aucune norme nouvelle ou révisée, qui pourrait impacter la présentation des états financiers de l'AMFI au 31 décembre 2023, n'a été adoptée. En revanche, en ce qui concerne les revenus liés aux investissements, dans un souci de clarté, une séparation entre les gains latents et les gains nets a été effectuée, nécessitant un retraitement de l'état de la performance financière 2022.

**NOTE 3: Principaux principes comptables****Opérations en devises étrangères**

**11.** Le GPAFI n'opère qu'en CHF.

**12.** La Mutuelle gère séparément deux fonds indépendants en CHF et USD destinés aux investissements de l'épargne des membres dans leurs devises d'origine. La Mutuelle tient deux comptabilités séparées avec deux monnaies fonctionnelles différentes. Le CHF est la devise fonctionnelle du fonds en CHF, et le USD est la devise fonctionnelle du fonds en USD. Le fonds en CHF est plus important que celui en USD et l'essentiel des dépenses est réglé en CHF.

**13.** Les états financiers combinés de La Mutuelle et du GPAFI sont présentés en CHF qui est la devise fonctionnelle et de présentation.

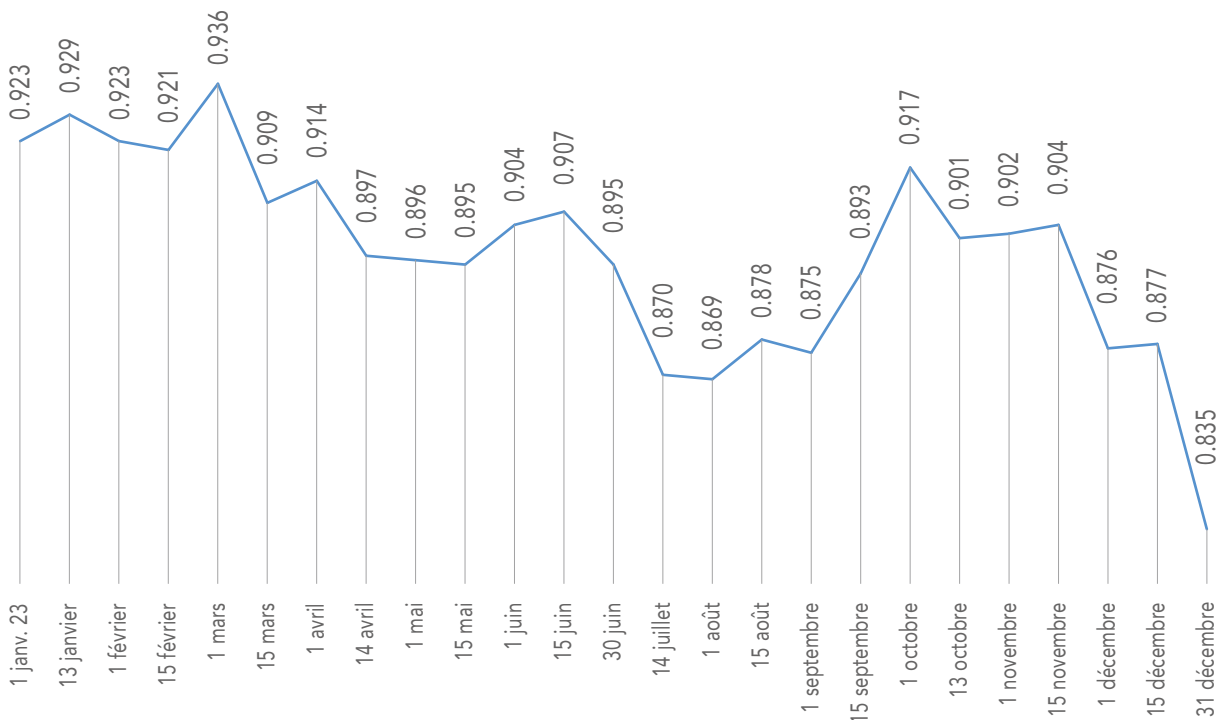
**14.** Les états de la comptabilité en USD de La Mutuelle sont combinés à ceux en CHF de la manière suivante :

- a. L'état de la performance financière en USD est converti en CHF au taux de change moyen UNORE pour l'année 2023, soit 0.900,
- b. L'état de la situation financière en USD est converti en CHF au taux de change UNORE en vigueur à la date de clôture de l'exercice, soit 0.835.

**15.** Ce principe de conversion est appliqué car le logiciel informatique de La Mutuelle effectue l'enregistrement des opérations comptables dans la monnaie d'origine de chaque fonds uniquement, soit le CHF ou le USD, mais ne permet pas l'enregistrement des opérations en USD dans leurs contre-valeurs en CHF. Le coût du développement de cette fonctionnalité est jugé trop élevé (IPSAS 1).

**16.** Les opérations en monnaies étrangères effectuées par La Mutuelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chacun des fonds au taux de change UNORE pratiqués à la date de la transaction. Les gains et pertes de change qui résultent de ces opérations et de la conversion au taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en CHF et USD.

Taux de change opérationnels des **NATIONS UNIES** (UNORE) USD/CHF pour l'année 2023 :



### **Classement des actifs et passifs financiers**

**17.** Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et classés en fonction de leurs caractéristiques propres. La réévaluation subséquente des actifs financiers est déterminée par leur classification et est revue à chaque date de clôture du bilan. Les actifs financiers sont réalisés lorsque l'AMFI a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers et les risques relatifs. Les passifs financiers portant intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'AMFI classe ses actifs et passifs financiers dans les catégories suivantes :

Classe	Type d'actifs / passifs financiers
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et évalués au coût amorti :	Obligations en portefeuille cotées sur les marchés financiers et gérées par l'AMFI, prêts aux membres.
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat :	Dépôts à terme, trésorerie et équivalents de trésorerie mandats de gestion, titres, instruments financiers dérivés.
Valeur historique :	Impôt anticipé à récupérer, intérêts courus sur les obligations, primes à recevoir des membres et autres actifs à recevoir, fournisseurs, charges à payer, dépôts des membres, primes payées d'avance par les membres.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

**18.** La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux avoirs en banques ainsi que les liquidités dont l'échéance de base est de 3 mois au maximum, y compris les dépôts à terme et les placements financiers, et qui sont en tout temps convertibles en espèces.

#### **Les dépôts à terme**

**19.** Les dépôts à terme sont des placements d'une durée supérieure à 3 mois effectués auprès des établissements bancaires. Le taux d'intérêt est fixe pendant toute la durée du placement et le produit des dépôts à terme est comptabilisé sur la base du rendement effectif.

#### **Les obligations en portefeuille**

**20.** Les obligations sont des placements avec des échéances et coupons fixes qui sont cotés sur les

marchés financiers et destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Elles sont enregistrées au prix d'achat brut lors de leur acquisition et évaluées en fin d'année au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les escomptes ou primes éventuels d'acquisition sont amortis sur la durée de détention de chaque obligation et les frais de transaction sont comptabilisés dans les charges. L'impact de l'amortissement des obligations est pris en compte dans la variation nette de la valeur des obligations.

### **Mandats de gestion**

**21.** Les mandats de gestion sont des portefeuilles d'obligations, de titres et de fonds de placement cotés sur les marchés financiers et gérés par des établissements bancaires. Chaque mandat de gestion est traité individuellement comme un actif financier et est comptabilisé initialement à la valeur d'investissement du portefeuille dans son ensemble. Cette dernière est adaptée à la juste valeur du portefeuille à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers. Les revenus générés par chaque mandat de gestion sont comptabilisés de manière globale en fin d'année dans l'état de la performance financière, le coût et le temps nécessaire consacrés à une comptabilisation individuelle ayant été jugés trop élevés (IPSAS 1).

### **Titres**

**22.** Les titres tels que les produits structurés à capital garanti, les obligations à taux variable ou les fonds de placements sont cotés sur les marchés financiers. Les produits structurés à capital garanti et les obligations à taux variable ont un rendement incertain mais une échéance fixe, tandis que les fonds de placement n'ont pas d'échéance et des revenus incertains. Les titres sont enregistrés au prix d'achat brut et cette valorisation est adaptée à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers.

### **Instruments financiers dérivés**

**23.** La Mutuelle a recours à des instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme afin de couvrir les risques de change encourus sur les fonds immobiliers exprimés en devise étrangère. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont réévalués à leur juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et comme des passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

### **Prêts aux membres**

**24.** Les prêts aux membres sont des actifs financiers remboursables à échéances fixes. Ils sont de deux types : le prêt ordinaire et le prêt au logement. En fin d'exercice, les prêts sont comptabilisés à la juste

valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

#### **Primes à recevoir des membres**

25. Les primes à recevoir des membres correspondent aux primes d'assurance facturées aux membres pour l'année concernée mais pas encore payées à la fin de l'exercice. En fin d'exercice, les primes à recevoir sont comptabilisées à la juste valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

#### **Impôt anticipé à récupérer**

26. L'impôt anticipé est prélevé du crédit des intérêts des obligations de débiteurs suisses, des intérêts des dépôts à terme en CHF et des comptes à vue en CHF, pour autant que les taux d'intérêt soient positifs. Il est récupéré lors de l'exercice suivant.

#### **Intérêts courus sur les obligations**

27. Le total des intérêts courus sur les obligations et titres portant un intérêt est comptabilisé à l'actif en tant que produits à recevoir.

#### **Dépôts à vue des membres**

28. Les membres ont la possibilité d'épargner par le biais de deux comptes en CHF, le compte courant et le compte de dépôts, et d'un compte courant en USD.

#### **Primes d'avance par les membres**

29. Les primes payées d'avance par les membres correspondent aux primes facturées aux membres pour l'année suivante mais déjà payées par les membres durant l'exercice.

#### **Fournisseurs et charges à payer**

30. Les charges à payer correspondent à des prestations qui ont été effectuées durant l'exercice mais qui sont facturées après la clôture.

### **Reconnaissance des revenus et charges**

#### **Actifs financiers**

31. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif lorsque la différence avec le rendement nominal est significative. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'AMFI de percevoir le paiement est établi. Dans le cas où des obligations sont achetées et que des intérêts courus pour la période avant la date d'acquisition doivent être payés, le coût d'acquisition est diminué de ces intérêts courus.

#### **Prêts aux membres**

32. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement en fonction du temps écoulé.

#### **Dépôts des membres**

33. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement et annuellement selon le processus décrit en note 16.

#### **Produits d'assurance**

34. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

35. En ce qui concerne les commissions de gestion des assureurs UNIQA, TSM et MGEN établissent un décompte trimestriel sur la base des primes facturées pour le trimestre avec un récapitulatif en fin d'année.

#### **Autres produits et charges**

36. Les autres produits tels que les frais de traitement manuel, les frais pour retrait hors préavis et les rappels de paiement de primes d'assurance sont comptabilisés au moment où le traitement est effectué. Les factures et notes de crédit sont comptabilisées à la période à laquelle elles se rapportent.

### **Immobilisations**

#### **Immobilisations corporelles**

37. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur une durée d'utilité de 5 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les immobilisations corporelles sont uniquement détenues par La Mutuelle et sont composées des serveurs informatiques acquis en 2021.

#### **Immobilisations incorporelles**

38. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minorées des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations incorporelles est opéré sur une durée d'utilité de 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les coûts ayant une valeur unitaire inférieure à CHF 5'000 sont comptabilisés en tant que charge pour autant qu'ils n'augmentent pas la valeur du bien ou sa durée de vie. Les immobilisations incorporelles sont uniquement détenues par La Mutuelle et constituées de licences informatiques, de logiciels, et de coûts liés à l'amélioration du site internet et du système informatique.

### **Perte de valeur des actifs non financiers**

**39.** Au 31 décembre 2023, les seuls actifs non financiers de l'AMFI sont les serveurs informatiques acquis en 2021 ainsi que des licences informatiques. L'AMFI examine à chaque date de clôture annuelle s'il existe un indice révélant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur et que la valeur comptable soit supérieure à la valeur recouvrable. Si tel est le cas une perte de valeur est inscrite dans l'état de la performance financière.

### **Provisions**

**40.** Une provision couvre les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elle doit être reconnue dans l'état de la situation financière lorsque l'AMFI a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Sachant que le taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF, proposé par La Mutuelle, doit être approuvé par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes, les intérêts qui seront crédités représentent une charge et une provision est constituée.

### **Actifs et passifs éventuels**

**41.** Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI.

**42.** Un passif éventuel est :

- a.** une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI, ou
- b.** une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

**43.** Les actifs et passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers.

### **Avantages du personnel**

**44.** Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de travail.

### **Avantages à court terme**

**45.** Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière durant laquelle les services y ouvrant un droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une nouvelle affectation, les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles, les absences rémunérées (congés annuels, congé dans les foyers, congé-maladie, congé de maternité et de paternité) et d'autres avantages à court-terme (capital-décès, indemnités pour frais d'étude, remboursement d'impôts) accordés en fonction des services rendus par le personnel employé durant la période considérée. Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur nominale et classés dans les passifs courants dans l'état de la situation financière.

### **Jours de congé annuels non utilisés**

**46.** Les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies peuvent accumuler, au maximum, 60 jours de congé annuels qui doivent être payés en cas de séparation. L'AMFI comptabilise dans les passifs courants la valeur totale des jours de congés annuels accumulés à la fin de l'année (avantages du personnel).

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

**47.** Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), la Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service.

### **Prestations liées au rapatriement**

**48.** Selon le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires, dont ceux de la catégorie des administrateurs, ont droit, lorsqu'ils quittent l'Organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation (voyage et déménagement) en fonction du nombre d'années d'ancienneté. Au 31 décembre 2023 un employé de l'AMFI est éligible pour des prestations liées au rapatriement.

### **Evaluation actuarielle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi**

**49.** Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont calculés par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul des montants à reporter au 31 décembre 2023. Conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, l'âge réglementaire de départ à la retraite est de 65 ans pour tous les fonctionnaires recrutés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle. Leur valeur actuelle est déterminée par l'actualisation du montant estimatif des futurs paiements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang. Les écarts actuariels découlant de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisés à l'actif net. Les hypothèses prises en considération sont les suivantes :

**Hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service**

Taux d'escompte	1.60% (2.34% en 2022) - Moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les trois principales monnaies dans lesquelles sont libellés les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse. Les flux de trésorerie projetés à ce titre sont actualisés pour chaque année au taux au comptant applicable aux obligations de premier rang émises par des sociétés, libellées dans chacune de ces trois principales monnaies, aux échéances correspondantes.
Hausse des coûts médicaux	2.34% (0.27% en 2022) - Moyenne pondérée des taux tendanciels de la hausse du coût des soins de santé estimés pour le remboursement des frais médicaux en dollars des États-Unis, en euros et en francs suisses.

**Assurance maladie après la cessation de service**

**50.** L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoints, leurs enfants et leurs survivants) peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007, et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

représentent la valeur actualisée de la part revenant à l'AMFI dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels à la charge de l'AMFI. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant de ces engagements résiduels, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

**51.** La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à tous les retraités actuels et à tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite, déduction faite des cotisations des retraités. Les engagements cumulés représentent la part de la valeur actuelle des avantages acquise par les fonctionnaires de la date de leur entrée en fonctions à la date de l'évaluation actuarielle. Les avantages des fonctionnaires en activité leurs sont totalement acquis à la date à laquelle ils peuvent faire valoir la totalité de leurs droits aux prestations dues après la cessation de service. Ainsi, pour les retraités et pour les fonctionnaires en activité remplissant les conditions requises pour prendre leur retraite avec toutes les prestations dues, la valeur actuelle des avantages futurs et les engagements cumulés sont de même montant. Les engagements étant calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, les droits à prestations de chaque participant au titre du régime sont portés en charges par régularisation compte tenu de la formule appliquée pour le calcul des prestations.

**52.** La diminution du taux d'escompte de 32% ainsi que la mise à jour des tables démographiques augmentant le montant des engagements de l'AMFI envers l'assurance maladie après la cessation de service.



**53.** Le tableau ci-dessous montre les engagements au titre du passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service.

	2023	2022
Valeur actuelle des engagements au 1 <sup>er</sup> janvier au titre des prestations définies	3 005 464	5 071 845
Coût des services rendus sur l'année	65 413	152 860
Coût financier sur l'année	62 961	13 743
Prestations payées	-73 938	-81 813
(Gain) ou perte actuarielle	363 740	-2 195 515
(Gain) ou perte de change	-286 545	44 344
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre au titre des prestations définies	3 137 095	3 005 464

**54.** Le montant net de l'obligation liée à l'assurance maladie après la cessation de service est reconnu dans l'état de la situation financière et se monte à CHF 3'137'095 (CHF 3'005'464 au 31 décembre 2022).

**55.** Les gains et pertes actuariels apparaissent lorsque l'estimation actuarielle diffère du taux prévu à long terme. Ils découlent des ajustements résultant de l'expérience (écarts entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement produit) et des changements apportés aux hypothèses actuarielles en raison de facteurs tels que les taux de mortalité, les taux d'actualisation, les prévisions de l'évolution des soins de santé médicaux, l'inflation des dépenses médicales. Ils sont comptabilisés à l'actif net, dans la réserve IPSAS 25 et se montent à CHF 363'740 (CHF -2'195'515 au 31 décembre 2022).

**56.** Le coût des services rendus et le coût financier rendus désignent l'accroissement, au cours de la période, de la valeur actuelle de l'obligation au titre de

prestations définies résultant des services rendus au cours de la période. Ils sont comptabilisés dans l'état de la performance financière et se montent à CHF 128'374 (CHF 166'603 au 31 décembre 2022).

**57.** La différence de change résulte de la conversion en CHF des montants générés en USD par l'assurance maladie après la cessation de service. Elle est comptabilisée dans l'état de la performance financière en tant que gain ou perte de change non réalisé et se monte à CHF -286'545 (CHF 44'344 au 31 décembre 2022).

#### **Analyse de sensibilité aux frais médicaux**

**58.** La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service est le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter à l'avenir. Une variation de 1% des frais médicaux entraînerait les répercussions suivantes:

	2023		2022	
	1%	-1%	1%	-1%
Effet sur le coût des services rendus et le coût financier	39 618	-7 999	-57 473	-100 207
Effet sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	771 859	-573 873	881 125	-374 023

### **Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies**

**59.** La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949 pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations affiliées à la Caisse. Le régime de la Caisse est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'AMFI étant un fonds de l'Office des Nations Unies à Genève, ses employés sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

**60.** L'obligation financière de l'AMFI à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,90% pour les participants et 15,80% pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer à la couverture du déficit d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

**61.** Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. La dernière évaluation actuarielle reçue est celle arrêtée au 31 décembre 2021 et faisait apparaître un excédent actuariel qui correspondait à 2.30% (0.50% dans l'évaluation de 2019) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2021 s'établissait à 21,40% (23.20% dans l'évaluation de 2019) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,70%. Au 31 décembre 2021, le ratio de capitalisation des actifs actuariels sur les provisions techniques, dans l'hypothèse d'aucun ajustement futur des retraites et sur la base d'un taux d'intérêt nominal de 6%, était de 158.20% (144,40% dans l'évaluation de 2019). L'augmentation de l'excédent est presque entièrement due aux rendements plus élevés. A la date de l'établissement du présent rapport annuel,

l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26.

**62.** Les cotisations versées par l'AMFI durant l'année 2023 se sont élevées à CHF 385'262 (CHF 399'327 en 2022).

### **Réserve pour les demandes d'indemnisations**

**63.** Selon l'article 48 du Bulletin du Secrétaire Général (ST/SGB/188) sur la constitution et gestion des fonds d'affectation spéciale, un montant représentant un pourcentage du traitement de base net des fonctionnaires rémunérés, soit actuellement 1%, doit être prélevé et imputé dans une réserve afin de faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de l'Appendice D du Règlement du personnel, dont les dispositions régissent le paiement d'indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant est conservé dans les comptes de l'Organisation des Nations Unies, ne fait pas l'objet d'une restitution future et est reconnu dans les charges.

### **NOTE 4: Gestion des risques financiers**

**64.** L'AMFI définit les risques en tant que pertes potentielles qui peuvent être causées par des facteurs tant externes qu'internes. Afin de préserver le capital tout en maximisant le rendement, le Conseil d'administration a édicté des règles pour la gestion globale des risques qui adressent des domaines spécifiques tels que la gestion des avoirs. La dernière analyse des risques a été effectuée en 2022.

**65.** Les risques auxquels l'AMFI est confrontée sont les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et opérationnels. L'AMFI n'est pas engagée dans des opérations spéculatives.

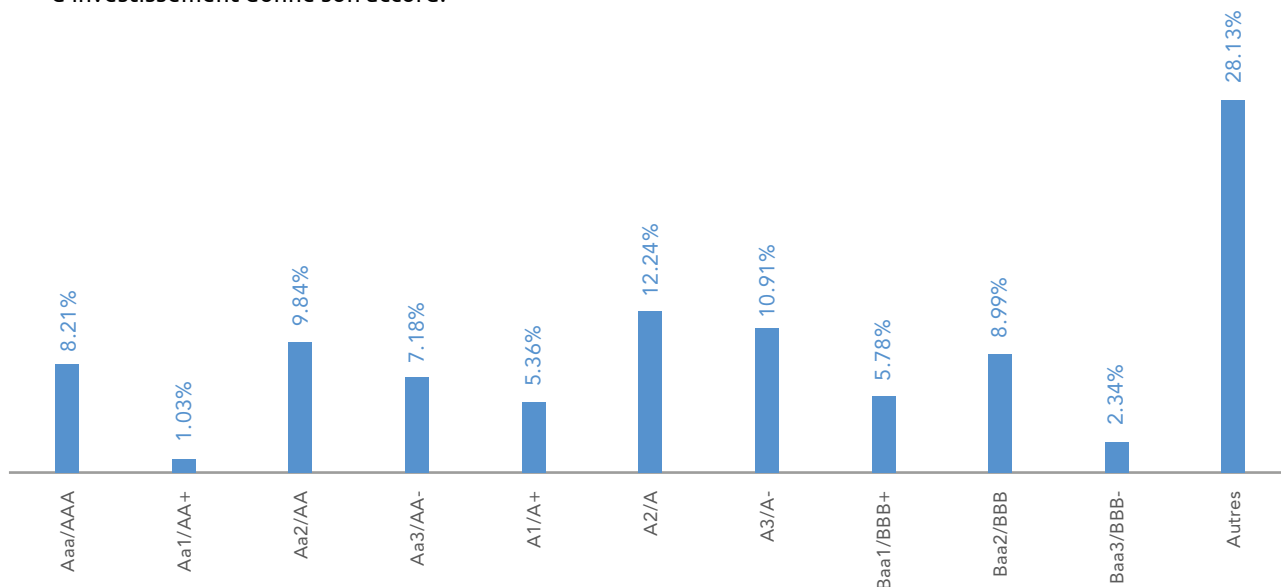
### **Le risque de marché**

**66.** Le risque de marché correspond au risque de pertes sur investissements résultant des fluctuations des cours des obligations et titres, et est minimisé grâce aux critères qualitatifs régissant le choix des investissements. La politique d'investissements actuelle de La Mutuelle, en cours de mise à jour afin de prendre en considération la situation économique en cours, permet l'achat d'obligations suivantes :

- a. Des bons du Trésor et des obligations émises par les gouvernements ou par des entités ayant une garantie étatique avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),
- b. Des émissions d'organisations supranationales et des institutions internationales de développement avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),

c. Des obligations d'entreprises avec une notation de BBB- minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's) pour autant que le Comité d'investissement donne son accord.

67. Au 31 décembre 2023, la répartition des investissements par notation est la suivante :



### Le risque de crédit

68. Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. L'AMFI est exposée au risque de crédit afférant aux actifs financiers suivants :

**a. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les dépôts à terme :** dans le cas où un établissement bancaire, auprès duquel l'AMFI a déposé la trésorerie et équivalents de trésorerie et contracté des dépôts à terme, venait à faire faillite, une perte sèche devrait être supportée. L'AMFI minimise le risque en répartissant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les dépôts à terme auprès de différentes banques telles que l'UBS, Lombard Odier, la Banque Cantonale de Genève, le Crédit Suisse, la Barclays Bank et PostFinance, et en choisissant des contreparties ayant une notation à court terme de A1 ou mieux (Moody's ou équivalent Standard & Poor's).

**b. Les obligations, mandats de gestion et titres :** si un créancier est dans l'incapacité de rembourser sa dette, une perte sèche doit être supportée par l'AMFI. La Mutuelle minimise le risque en conférant un mandat de surveillance des investissements au Crédit Suisse et à l'UBS afin d'avoir deux opinions supplémentaires sur la qualité des titres en portefeuille.

**c. Les prêts :** La Mutuelle est exposée aux risques de défaut dans le cas où un membre ne rembourserait pas sa dette. Le Conseil d'administration minimise ce risque en édictant

des règles quant à l'octroi de prêts qui tiennent compte, notamment, du salaire du membre, des caractéristiques de son contrat de travail (type, durée, date d'entrée dans l'organisation), de sa capacité financière et de ses engagements extérieurs. De plus, le prêt ordinaire est limité à 7x le salaire mensuel net du membre, et le montant maximum du prêt au logement est de CHF 250'000. La dette totale qu'un membre puisse avoir auprès de La Mutuelle est de CHF 250'000.

**d. Les primes liées aux assurances :** dans le cadre des contrats collectifs d'assurance conclus entre le GPAFI et les assureurs, ces derniers procèdent à une facturation globale pour l'ensemble des assurés du contrat, et c'est le GPAFI, en tant que preneur d'assurance, qui paie les primes aux assureurs selon les échéances convenues. De son côté, le GPAFI facture les primes à ses membres de manière individuelle. Le risque de primes, lié au fait que le GPAFI paie les primes aux assureurs sans avoir l'assurance de récupérer les montants auprès des assurés, est minimisé grâce à la gestion des débiteurs mise en place par le GPAFI. En effet, le processus d'envoi de rappels avant l'exclusion d'un membre pour défaut de paiement est très court et permet, notamment, de faire bloquer le versement des prestations par l'assureur à ce membre. Grâce à cet accord, le GPAFI peut exclure un membre de manière rétroactive à la date du blocage des prestations sans avoir à payer la prime impayée par le membre et sans subir de perte financière.

### Le risque de taux d'intérêt

**69.** Le risque de taux correspond à la variation d'un actif ou d'un passif financier résultant d'une variation des taux d'intérêt. L'AMFI est exposée à ce risque de moins-value en capital sur les actifs financiers portant intérêt. En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, depuis 2015 l'AMFI a été confrontée aux intérêts négatifs appliqués par les banques dépositaires à la suite de la décision de la Banque Nationale Suisse d'introduire un taux d'intérêt négatif sur les avoirs en comptes de virement détenus à la BNS. Cette charge, qui s'est terminée durant l'exercice 2023 avec les échéances des derniers dépôts à terme, est classée dans l'état de la performance financière.

**70.** Pour protéger les portefeuilles obligataires en CHF et USD contre le risque de taux, les obligations achetées directement par l'AMFI sont conservées

jusqu'à leur échéance. Cependant, en cas de risque majeur de faillite du débiteur, la vente est exceptionnellement autorisée pour autant qu'elle soit clairement motivée. De plus, la durée des portefeuilles ne doit pas excéder 7 ans.

**71.** La durée des mandats de gestion contractés par La Mutuelle ne doit pas excéder 5 ans. Dans le cas où une banque souhaite dépasser cette limite, elle doit préalablement obtenir l'accord des membres du Comité d'investissement.

### Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

**72.** Le tableau ci-dessous montre l'incidence d'une variation de 1% sur l'évaluation des instruments financiers:

#### Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

	2023		2022	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recette	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes
	en CHF 1 000		en CHF 1 000	
<b>Instruments financiers</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	+100	759	+100	498
	-100	-633	-100	-498
Dépôts à terme	+100	42	+100	507
	-100	-510	-100	-507
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	+100	-3 347	+100	-3 201
	-100	3 347	-100	3 201
Titres désignés à la juste valeur	+100	297	+100	288
	-100	-297	-100	-288
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	-3 068	+100	-3 308
	-100	3 068	-100	3 344
Prêts aux membres	+100	4 246	+100	4 210
	-100	-3 875	-100	-3 841

### Le risque de change

**73.** Le risque de change correspond au risque résultant de la variation des cours des monnaies entre elles, et son impact sur la valorisation d'un actif ou d'un passif. Le risque de change auquel l'AMFI est exposée est principalement lié aux investissements en devises étrangères présents dans les mandats de gestion (La Mutuelle uniquement), ainsi qu'au Fonds fiduciaire exprimé en USD.

**74.** Selon la politique d'investissements de La Mutuelle, approuvée par le Conseil d'administration, les mandats de gestion doivent contenir au minimum 50% d'investissements en CHF. Dans sa totalité, le portefeuille géré doit être investi au minimum à 70% dans la devise de référence et au maximum à 110%. Les établissements bancaires au bénéfice d'un mandat de gestion ont recours à des contrats de change à terme, à des futures, swap et des options sur devises uniquement à des fins de couverture et non de spéculation.

**75.** Les pertes ou gains de changes latents enregistrés en fin d'année lors de l'évaluation du Fonds fiduciaire sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

**76.** Dans un souci de minimisation du risque lié aux variations du taux de change, La Mutuelle investit la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts à terme, les obligations en portefeuille, les titres et les prêts des membres dans les devises respectives des fonds, soit le CHF pour le fonds en CHF, et le USD

pour le fonds en USD. Cependant, afin de pallier aux intérêts négatifs, le fonds immobilier Smart Estate 1, coté en euros, a été acheté et un contrat de change conclu afin de se prémunir de toute variation des cours de change.

### **Analyse de sensibilité à une variation des taux de change**

**77.** Le tableau ci-dessous montre l'impact d'une variation du CHF contre les autres devises de 1% sur les revenus :

### **Analyse de sensibilité à une variation des taux de change**

	2023		2022	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000
<b>Instruments financiers</b>				
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	35	+100	36
	-100	-35	-100	-36
Fonds fiduciaire	+100	88	+100	26
	-100	-88	-100	-234
Instruments financiers dérivés	+100	-26	+100	-9
	-100	30	-100	30

### **Le risque de liquidités**

**78.** Le risque de liquidités pour La Mutuelle correspond au risque de retraits importants non anticipés.

La Mutuelle est en mesure d'anticiper les retraits des membres notamment grâce au préavis de retraits de 3 jours ouvrables. Afin de minimiser ce risque, elle conserve des liquidités à hauteur de CHF 69'612'000, et investit une partie des dépôts des membres dans des produits réalisables dans un délai de 3 jours ouvrables.

En ce qui concerne l'activité d'assurance le risque de liquidités correspond au risque d'augmentation importante des primes facturées par les assureurs avant leur encaissement auprès des membres. Le GPAFI est en mesure d'anticiper ces augmentations étant donné que les négociations tarifaires avec les assureurs se font dans le courant de l'été pour l'année suivante, voire pour plusieurs années. Le risque est par ailleurs minimisé dans la mesure où les primes facturées aux membres sont payables d'avance pour une période donnée alors que le GPAFI dispose d'un délai de paiement auprès des assureurs, et que pour certains contrats il paie des acomptes en cours d'année et le solde après l'établissement d'un décompte définitif en fin d'année.

### **Juste valeur des instruments financiers**

**79.** La juste valeur des instruments financiers est établie selon la hiérarchie suivante :

**a. Niveau 1 :** actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché. Sont inclus dans ce niveau les mandats de gestion et les titres.

**b. Niveau 2 :** actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement. Sont inclus dans ce niveau les dépôts à terme ainsi que les instruments financiers dérivés.

**c. Niveau 3 :** actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché mais, par exemple, par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés.

80. Les instruments financiers, représentés dans le tableau ci-après, sont ceux évalués à la juste valeur sachant que la trésorerie et équivalents sont évalués à la valeur comptable et les obligations en portefeuille

au coût amorti. Il est à noter qu'un retraitement a été effectué pour l'année 2022 laquelle incluait, initialement, la trésorerie et équivalent ainsi que les obligations détenues jusqu'à l'échéance :

#### Hiérarchie des données d'entrées

	31.12.2023 en CHF 1 000			31.12.2022 en CHF 1 000		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Dépôts à terme</b>						
En CHF	-	25 600	-	-	5 500	-
En USD, équivalent en CHF	-	2 088	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>27 688</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 500</b>	<b>-</b>
<b>Mandats de gestion désignés à la juste valeur</b>						
En CHF	94 838	-	-	91 885	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>94 838</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>91 885</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres désignés à la juste valeur</b>						
En CHF	29 641	-	-	28 685	-	-
En USD, équivalent en CHF	334	-	-	1 273	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>29 975</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29 958</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur</b>						
En CHF	-	51	-	-	4	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>51</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>
<b>Prêts aux membres</b>						
En CHF	-	-	175 611	-	-	165 976
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>175 611</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>165 976</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124 813</b>	<b>27 739</b>	<b>175 611</b>	<b>121 843</b>	<b>5 504</b>	<b>165 976</b>

81. Durant l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2023, aucun transfert n'a été constaté entre les différents niveaux.

#### Le risque opérationnel

82. Le risque opérationnel correspond au risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, de personnes et de systèmes, comme :

**a. La fraude interne:** l'organisation interne de l'AMFI, nécessitant au minimum l'intervention de 2 personnes pour valider les activités de dépôts, de prêts et autres transactions financières, permet une minimisation du risque de fraude interne. De plus, les opérations financières de l'AMFI sont vérifiées à la fin de chaque mois par une troisième personne.

**b. La fraude externe:** les serveurs de production sont indépendants des serveurs du site internet afin de minimiser le risque de fraude externe.

**c. Les dommages aux actifs corporels:** la délocalisation des backups des serveurs dans un lieu éloigné du Palais des Nations renforce la minimisation du risque de pertes résultant de l'interruption de l'activité.

**d. Membres, produits et pratiques commerciales:** le personnel de l'AMFI, les membres du Conseil d'administration et des divers comités ainsi que les représentants des Organisations affiliées ont signé un Code de Déontologie afin de respecter un code de conduite et d'éthique.

**e. Non-conformité:** L'AMFI minimise le risque lié au blanchiment et à l'absence de respect des lois fiscales en effectuant des contrôles réguliers.

83. A la date de clôture du 31 décembre 2023 il n'existe pas d'instrument financier en souffrance ou qui nécessite un ajustement de valeur (impairment).

**NOTE 5: Jugements et estimations comptables**

84. La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur l'expérience passée ainsi que sur

divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

85. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, les provisions sur les créances et l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur.

**NOTE 6: Trésorerie et équivalents de trésorerie****État combiné de la trésorerie et équivalents de trésorerie**

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
Caisse	26	51
Disponible mandats de gestion	434	221
Comptes courants bancaires en CHF	50 210	47 508
Comptes courants bancaires en USD, équivalent en CHF	1 355	2 029
Dépôts à terme en CHF inférieurs à 3 mois	15 500	41 500
Dépôts à terme en USD inférieurs à 3 mois, équivalent en CHF	2 087	3 692
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>69 612</b>	<b>95 001</b>

86. Le rendement moyen des comptes courants bancaires de l'AMFI en CHF pour l'année 2023 a été de 0.24% (-0.90% en 2022), tandis que celui des comptes en USD de La Mutuelle s'est élevé à 1.97% (1.67% en 2022).

87. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est équivalente à la valeur comptable.

**NOTE 7: Dépôts à terme****État combiné des dépôts à terme**

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>PLACEMENTS SUPÉRIEURS À 3 MOIS ET INFÉRIEURS À 12 MOIS</b>		
<b>MUTUELLE - Fonds en CHF</b>		
Banque Cantonale de Genève	5 500	5 500
Barclays	9 300	-
Crédit Suisse	10 000	-
<b>Sous-total</b>	<b>24 800</b>	<b>5 500</b>
<b>MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF</b>		
Barclays	835	-
Banque Cantonale de Genève	1 253	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 088</b>	<b>-</b>
<b>GPAFI</b>		
PostFinance	800	-
<b>Sous-total</b>	<b>800</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 688</b>	<b>5 500</b>

88. Le rendement moyen des dépôts à terme en CHF de l'AMFI pour l'année 2023 a été de 1.06% (0.01% en 2022), tandis que le rendement moyen des dépôts à terme en USD de La Mutuelle s'est élevé à 3.55% (0.27% en 2022)

## NOTE 8: Obligations détenues jusqu'à l'échéance

### État combiné des obligations détenues jusqu'à l'échéance

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>OBLIGATIONS D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 12 MOIS</b>		
<b>MUTUELLE - Fonds en CHF</b>		
Obligations en CHF	5 247	24 962
<b>Sous-total</b>	<b>5 247</b>	<b>24 962</b>
<b>MUTUELLE - Fonds en USD</b>		
Obligations en USD, équivalent en CHF	-	1 588
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>1 588</b>
<b>GPAFI</b>		
Obligations en CHF	250	-
<b>Sous-total</b>	<b>250</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 497</b>	<b>26 550</b>
<b>OBLIGATIONS D'UNE DURÉE SUPÉRIEURE À 12 MOIS</b>		
<b>MUTUELLE - Fonds en CHF</b>		
Obligations en CHF	61 547	45 926
Dépréciation*	-689	-689
<b>Sous-total</b>	<b>60 858</b>	<b>45 237</b>
<b>MUTUELLE - Fonds en USD</b>		
Obligations en USD, équivalent en CHF	7 864	7 044
<b>Sous-total</b>	<b>7 864</b>	<b>7 044</b>
<b>GPAFI</b>		
Obligations en CHF	2 687	1 585
<b>Sous-total</b>	<b>2 687</b>	<b>1 585</b>
<b>TOTAL</b>	<b>71 409</b>	<b>53 866</b>

\*Pour mémoire 2.125% Sairgroup Zürich 1997 - 2004 en attente liquidation

89. Selon la politique d'investissement, les obligations gérées par La Mutuelle doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 «Gestion des risques financiers».

90. Avec la mise en œuvre de IPSAS 41, une entité peut appliquer différentes approches pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale ou pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'entité peut prendre en compte, au cours de l'évaluation, des informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pouvant affecter le risque de crédit.

91. L'étude faite par le Crédit Suisse au 31 décembre 2023, relative au suivi des investissements, n'a fait état d'aucune augmentation du risque de crédit ou de possibles pertes sur investissements.

92. Les obligations en portefeuille sont en baisse de 4.4% par rapport à 2022.



**NOTE 9: Mandats de gestion désignés à la juste valeur****État combiné des mandats de gestion désignés à la juste valeur**

	31.12.2023			31.12.2022		
	Estimation (nette de revenus) en CHF 1 000	Variation par rapport à la valeur nominale en CHF 1 000	Gain / (Perte) latente (%)	Estimation (nette de revenus) en CHF 1 000	Variation par rapport à la valeur nominale en CHF 1 000	Gain / (Perte) latente (%)
<b>MUTUELLE - Fonds en CHF</b>						
<b>Banques</b>						
Lombard Odier	36 657	-3 343	-8.36	35 394	-4 606	-11.52
Banque Privée Edmond de Rothschild 1	39 516	-484	-1.21	38 326	-1 674	-4.19
Banque Privée Edmond de Rothschild 2	18 665	-1 335	-6.68	18 165	-1 835	-9.17
<b>TOTAL</b>	<b>94 838</b>	<b>-5 162</b>		<b>91 885</b>	<b>-8 115</b>	

93. Selon la politique d'investissement, les mandats de gestion gérés par des banques doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 «Gestion des risques financiers».

94. Après la forte baisse enregistrée en 2022 les mandats de gestion ont vu leur valorisation augmenter

de 3% en 2023. La provision pour pertes latentes est ainsi réduite de CHF -8'114'878 en 2022 à CHF -5'161'602 entraînant une reprise sur provision de CHF 2'953'276, laquelle est constatée dans l'état de la performance financière.

**NOTE 10: Titres désignés à la juste valeur****État combiné des titres désignés à la juste valeur**

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>TITRES ÉCHUS DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS</b>		
<b>MUTUELLE - Fonds en CHF</b>		
-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF</b>		
Barclays Floater Note 2020 - 2023	-	923
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>923</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>923</b>
<b>TITRES ÉCHUS AU-DELÀ DE 12 MOIS</b>		
<b>MUTUELLE - Fonds en CHF</b>		
Unirenta Union Investments GMBH	101	101
0.60% UBS Capital Protection Coupon Note 2022 - 2025	5 000	5 000
Crédit Agricole Floating Rate Notes 2022 - 2027	3 000	3 000
Citigroup Fixed Rate Note 2022 - 2027	2 000	2 000
Citigroup protected Coupon Barrier Note 2022 - 2027	2 000	2 000
Goldman Sachs Dolphin Notes 2022 - 2027	2 000	2 000
Lombard Odier Fund (CH) Ultra low CHF I	9 482	9 482
Philae Fund Varia Decalia Swiss Realtech	3 583	3 748
Smart Estate 1	3 081	2 137
Dépréciation	-879	-984
<b>Sous-total</b>	<b>29 368</b>	<b>28 484</b>
<b>MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF</b>		
UBS Group Floater 2021 - 2032	399	442
Dépréciation	-65	-92
<b>Sous-total</b>	<b>334</b>	<b>350</b>
<b>GPAFI</b>		
2% Luzerner Kantonalbank AG 2021 - perpétuelle	331	250
Dépréciation	-58	-49
<b>Sous-total</b>	<b>273</b>	<b>201</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 975</b>	<b>29 035</b>

95. L'AMFI classe sous les titres les investissements qui sont susceptibles d'être vendus en tout temps.

96. Selon la politique d'investissement, les titres gérés par La Mutuelle doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

97. Les obligations perpétuelles et à taux variable, les titres et les fonds de placement obligataires sont achetés dans le but d'améliorer la rentabilité des investissements. Le remboursement et la vente pouvant intervenir à n'importe quel moment, ils sont classés dans les titres.

**NOTE 11: Instruments financiers dérivés****État combiné des instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur**

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>MUTUELLE - Fonds en CHF</b>		
Instruments financiers dérivés	51	4
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>4</b>

98. La Mutuelle a conclu des contrats de change à terme en 2023 afin de minimiser le risque découlant des fluctuations de change relatif aux fonds immobiliers Smart Estate 1 et 2 cotés en euro. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre et sont portés à l'actif.

**Contrats de change à terme**

Date	Devise	Montant vendu	Devise	Montant acheté	Taux de change à terme	Échéance
<b>2023</b>						
16.12.23	EUR	2 080 888.28	CHF	1 925 487.54	0.9253	16.12.24
18.12.23	EUR	929 000.00	CHF	863 970.00	0.9300	16.12.24
<b>2022</b>						
14.12.22	EUR	2 017 888.28	CHF	1 959 672.20	0.9712	15.12.23

**NOTE 12: Prêts aux membres****État combiné des prêts aux membres**

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS</b>		
Prêts ordinaires	14 810	14 107
Prêts au logement	26 057	24 335
<b>TOTAL</b>	<b>40 867</b>	<b>38 442</b>
<b>AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU AU-DELÀ DE 12 MOIS</b>		
Prêts ordinaires	29 368	29 149
Prêts au logement	106 227	99 218
Provision pour dépréciation des prêts	-851	-833
<b>TOTAL</b>	<b>134 744</b>	<b>127 534</b>

**99.** En application de la norme IPSAS 41 la comptabilisation de la perte de crédit attendue est effectuée à travers les paniers suivants:

**a. Panier 1:** comporte les prêts qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou qui présentent un risque de crédit faible à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en calculant un ratio de pertes sur prêts par rapport au total des prêts en cours au cours des 4 dernières années. Le panier 1 s'élève à CHF 117'761 au 31 décembre 2023 (CHF 144'982 au 31 décembre 2022).

**b. Panier 2:** comporte les prêts qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (sauf s'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture) mais qui ne présentent pas d'indication objective de dépréciation. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant compte de l'évolution des dossiers des débiteurs sous surveillance entre deux exercices comptables. Le panier 2 s'élève à CHF 14'475 au 31 décembre 2023 (CHF 45'346 au 31 décembre 2022).

**c. Panier 3:** comporte les prêts qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant compte du montant total des créances traitées par une agence de recouvrement. Le panier 3 s'élève à CHF 718'434 au 31 décembre 2023 (CHF 642'649 au 31 décembre 2022).

Les 3 paniers s'élèvent à CHF 850'670 au 31 décembre 2023 (CHF 832'977 au 31 décembre 2022).

**100.** Durant l'année une perte de CHF 94'910 a été constatée (CHF 121'715 en 2022) et concerne 3 membres qui ne peuvent actuellement pas être localisés. Selon le règlement leur dossier continuera d'être suivi pendant 20 ans.

**101.** Il est à noter qu'en 2023 La Mutuelle a récupéré la somme de CHF 4'400 sur une dette qui avait été mise hors bilan en 2020, le débiteur ne pouvant pas être localisé. Elle est reconnue dans l'état de la performance financière.

### NOTE 13: Autres actifs courants

**102.** Les autres actifs courants sont répartis de la façon suivante:

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
Fonds fiduciaire	8 809	13 093
Impôt anticipé à récupérer	790	446
Intérêts courus sur dépôts à terme	306	-42
Intérêts courus sur obligations	420	416
Intérêts courus sur titres	10	6
Charges payées d'avance	15	51
Débiteurs divers	120	64
Commissions à recevoir des assureurs	108	444
<b>TOTAL</b>	<b>10 578</b>	<b>14 478</b>

## NOTE 14: Immobilisations corporelles et incorporelles

103. Les variations de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles durant l'exercice sont expliquées ci-dessous:

### État combiné des immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel informatique en CHF 1 000	Système informatique en CHF 1 000	Site internet en CHF 1 000	Total en CHF 1 000
Valeur brute au 31 décembre 2021	106	115	25	246
Augmentation des immobilisations	-	24	10	34
Sortie des immobilisations	-39	-47	-25	-111
<b>Valeur brute au 31 décembre 2022</b>	<b>67</b>	<b>92</b>	<b>10</b>	<b>169</b>
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2021	40	59	25	124
Amortissement	17	31	-	48
Amortissement des sorties	-39	-47	-25	-111
<b>Fonds d'amortissement au 31 décembre 2022</b>	<b>18</b>	<b>43</b>	<b>-</b>	<b>61</b>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	66	56	-	122
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2022</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>10</b>	<b>108</b>
Valeur brute au 31 décembre 2022	67	92	10	169
Augmentation des immobilisations	-	-	-	-
<b>Valeur brute au 31 décembre 2023</b>	<b>67</b>	<b>92</b>	<b>10</b>	<b>169</b>
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2022	18	43	-	61
Amortissement	13	27	4	44
<b>Fonds d'amortissement au 31 décembre 2023</b>	<b>31</b>	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>105</b>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	49	49	10	108
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>36</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>64</b>

104. Au 31 décembre 2023, aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en garantie de dette.

## NOTE 15: Dépôts à vue des membres

### État combiné des dépôts à vue des membres

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>LA MUTUELLE - Fonds en CHF</b>		
Comptes courants	6 899	7 472
Comptes de dépôts	376 420	376 670
<b>Sous-total</b>	<b>383 319</b>	<b>384 142</b>
<b>LA MUTUELLE - Fonds en USD</b>		
Comptes en USD, équivalent en CHF	10 599	12 338
<b>Sous-total</b>	<b>10 599</b>	<b>12 338</b>
<b>TOTAL</b>	<b>393 918</b>	<b>396 480</b>

**105.** Les comptes courants et de dépôts en CHF et les comptes en USD (convertis en CHF) ont diminué durant l'année 2023, respectivement de 7.67%, 0.07% et 14.10%. En ce qui concerne ce dernier chiffre, il est à noter que la force du franc suisse contre le dollar américain contribue à cette baisse à hauteur de 9%.

**NOTE 16: Intérêts sur les comptes courants et de dépôts en CHF, et sur le compte en USD**

**106.** Les intérêts sont crédités sur les comptes courants en CHF à la fin de chaque exercice comptable à un taux d'intérêt fixe.

**107.** Les intérêts sur les comptes en USD sont crédités chaque mois sur la base d'un taux d'intérêt révisé chaque trimestre.

**108.** Le taux d'intérêt bonifié sur les comptes de dépôts en CHF dépend du résultat de l'exercice financier. Il est fixé, sur proposition du Conseil d'administration, par l'Assemblée générale qui se tient dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes. Les intérêts sont ensuite crédités sur les comptes des membres. Pour les besoins de la clôture de l'exercice, le taux d'intérêt proposé pour 2023 par le Conseil d'administration est de 0.75%, plus un bonus de 0.65%, soit une rémunération totale de 1.40% (2022 : 0.50% plus un bonus de 0.85%, soit un total de 1.35%). La charge d'intérêts correspondante de CHF 4'900'419 (CHF 4'740'146 au 31 décembre 2022) est comptabilisée sous la forme d'une provision qui s'ajoute au montant des dépôts en fin d'année.

**NOTE 17: Réserves ordinaire et extraordinaire**

**État combiné de la réserve ordinaire**

	2023 en CHF 1 000	2022 en CHF 1 000
Balance au 1 <sup>er</sup> janvier	60 744	60 605
Attribution statutaire	124	139
<b>Balance au 31 décembre</b>	<b>60 868</b>	<b>60 744</b>

**État combiné de la réserve extraordinaire**

Balance au 1 <sup>er</sup> janvier	23 852	23 668
Attribution selon le résultat annuel	-8 980	184
<b>Balance au 31 décembre</b>	<b>14 872</b>	<b>23 852</b>

**109.** Les réserves ordinaires et extraordinaires correspondent aux fonds propres de l'AMFI.

**La réserve ordinaire**

**110.** Lors de la clôture annuelle des comptes, le fonds de réserve ordinaire doit être compris entre 8 et 12% du total du bilan moins les réserves. Dans le cas où le fonds est inférieur à 8% le Conseil d'administration doit prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif à la fin de l'exercice suivant.

**111.** 12.50% des revenus de chaque exercice annuel de La Mutuelle et du GPAFI sont obligatoirement attribués à leur fonds de réserve ordinaire respectif. Cependant, dans le cas où ce dernier excède 12% du total du bilan moins les réserves, le Conseil d'administration peut renoncer à l'allocation statutaire s'il estime qu'elle n'est pas nécessaire mais doit requérir l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

**112.** Dans le cas où la situation nécessite que le fonds de réserve ordinaire de La Mutuelle et/ou du GPAFI soit utilisé, et que celui-ci se situe en dessous de 8%

du total du bilan de La Mutuelle, respectivement du GPAFI, moins les réserves, le Conseil d'administration doit convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin d'obtenir l'accord des membres et présenter un échéancier pour la recapitalisation du fonds de réserve ordinaire.

**113.** Au 31 décembre 2023, la réserve ordinaire de l'AMFI se monte à 14.91% du total du bilan en CHF moins les réserves (15.30% au 31 décembre 2022).

**La réserve extraordinaire**

**114.** La réserve extraordinaire est alimentée lorsque le Conseil d'administration estime qu'une marge de sécurité supplémentaire est nécessaire.

**115.** L'utilisation de la réserve extraordinaire de La Mutuelle ou du GPAFI est proposée par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire pour accord.

**NOTE 18: Avantages du personnel**

116. Le tableau ci-dessous montre les passifs liés aux avantages du personnel au 31 décembre 2023 :

**Avantages du personnel**

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Congé annuel	247	251
Congé dans les foyers	13	14
<b>TOTAL</b>	<b>260</b>	<b>265</b>
<b>PASSIFS NON COURANT</b>		
Assurance maladie après la cessation de service	3 137	3 005
Prime de rapatriement et voyage	34	36
<b>TOTAL</b>	<b>3 171</b>	<b>3 041</b>

**NOTE 19: Revenus de l'activité**

117. Les revenus de l'activité de La Mutuelle proviennent des prêts octroyés aux membres et des investissements.

118. La Mutuelle octroie à ses membres des prêts ordinaires et des prêts au logement. Le taux d'intérêt pour l'année 2023 se montait à 3.50% pour le prêt au logement et 5.90% pour le prêt ordinaire. Les intérêts perçus sont en hausse à CHF 7'122'000 (CHF 6'876'000 au 31 décembre 2022) en raison de l'accroissement des prêts octroyés aux membres.

119. Les intérêts bancaires, correspondant à la rémunération des dépôts à terme et des comptes de dépôts effectués auprès des établissements bancaires, sont en hausse à CHF 1'109'000 (CHF 113'000 au 31 décembre 2022) en raison de la hausse des taux d'intérêt.

120. Les revenus nets des obligations gérées par l'AMFI

sont en légère baisse à CHF 984'000 (CHF 1'004'000 au 31 décembre 2022).

121. Les revenus nets des mandats de gestion sont en hausse à CHF 628'000 (CHF 349'000 au 31 décembre 2022).

122. Le ratio revenus nets / dépôts des membres de La Mutuelle est en hausse à 1.01% (-2.56% en 2022).

123. Les revenus 2023 de l'activité du GPAFI proviennent des commissions versées par les assureurs pour la gestion des contrats collectifs effectuée par le GPAFI dans le domaine de la promotion, de l'information, du conseil, des formalités d'admission et de la facturation individuelle aux assurés. Les revenus pour l'année 2023 se montent à CHF 1'549'000 (CHF 1'476'000 au 31 décembre 2022).

124. Les primes d'assurance facturées aux membres, comptabilisées à la date de facturation dans des comptes transitoires, ne sont pas considérées comme des revenus car elles sont intégralement reversées aux assureurs.

**Revenus**

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000
Revenus bruts	15 132	1 070
Charges	10 426	9 926
<b>PERTE/REVENU NET</b>	<b>4 706</b>	<b>-8 856</b>
Attribué aux réserves de la façon suivante :		
- Ordinaire	106	125
- Extraordinaire	4 600	861
<b>TOTAL</b>	<b>4 706</b>	<b>986</b>
Revenus net La Mutuelle /Dépôts des membres auprès de La Mutuelle	1.01%	-2.56%
Taux d'intérêt proposé /payé sur le compte de dépôts en CHF	0.75%	0.50%

125. La proposition du Conseil d'administration relative à la distribution de l'excédent de recettes est détaillée en page 16 du présent rapport annuel.

**NOTE 20: Charges de fonctionnement**

	31.12.2023 en CHF 1 000	31.12.2022 en CHF 1 000	Variation
Frais de personnel	2 618	2 687	-3%
Frais financiers	806	593	36%
Frais généraux	152	160	-5%
Frais informatiques	385	292	32%
Assurance sur prêts	858	849	1%
Dépenses d'appui ONUG	430	413	4%
<b>TOTAL</b>	<b>5 249</b>	<b>4 994</b>	<b>5%</b>

**126.** Les frais de personnel sont en baisse de 3%.

**127.** Les frais financiers sont en hausse de 36% en raison des frais liés à l'évaluation du Fonds fiduciaire en USD exprimé en CHF.

**128.** Les frais généraux sont en baisse de 5%.

**129.** Les frais informatiques sont en hausse de 32% en raison des coûts liés à la mise en place du changement des systèmes informatiques.

**130.** Le coût de l'assurance des prêts est en hausse de 1% en raison de l'augmentation des prêts en cours.

**NOTE 21: Comparaison budgétaire**

**131.** Le Conseil d'administration approuve tous les ans un budget de dépenses de fonctionnement lié à un plan de travail et aux futurs développements. Le budget mentionne les limites maximales autorisées en CHF pour les dépenses de fonctionnement par ligne budgétaire. Tous les projets importants et les dépenses qui résultent doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

**132.** Concernant La Mutuelle, les dépenses réelles des deux Fonds sont combinées en CHF pour pouvoir être comparées aux dépenses budgétisées, sans cependant présenter la répartition des dépenses réelles entre les deux Fonds.

**133.** Le budget pour les dépenses informatiques ont été partiellement consommé puisque le changement informatique commence au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les dépenses sont donc inférieures à ce qui était prévu.

**État comparatif des dépenses budgétisées et des dépenses effectives**

En CHF 1 000	2023			2022		
	Budget	Réel	Variation	Budget	Réel	Variation
Frais de personnel	2 790	2 618	172	2 622	2 687	-65
Frais généraux	769	582	187	916	573	343
Frais informatiques	1 204	385	819	1 629	291	1 338
Assurance sur prêts	925	858	67	900	849	51
Intérêts négatifs	15	15	-	347	433	-86
Frais global custody	45	31	14	45	28	17
<b>Charges ne relevant pas du budget</b>						
- intérêts payés sur les comptes		4 963			4 743	
- pertes sur prêts		145			137	
- autres frais financiers		760			133	
- dotation aux provisions		25			3	
- amortissement immobilisations		44			49	
<b>TOTAL</b>		<b>10 426</b>			<b>9 926</b>	



**NOTE 22: Informations relatives aux parties liées**

**134.** Les membres de l'AMFI se réunissent une fois par an en Assemblée générale ordinaire afin d'approuver la gestion de l'exercice précédent et de déterminer les politiques générales de gestion de l'AMFI.

**135.** Le Conseil d'administration administre l'AMFI et est composé de 7 membres élus par l'Assemblée générale. Chaque Organisation affiliée, soit treize au total, délègue un représentant qui participe aux réunions du Conseil en ayant une voix consultative.

**136.** Le Comité des crédits se compose de tous les membres du Conseil d'administration.

**137.** Le Comité d'investissements se compose du Trésorier, du Trésorier-adjoint, d'un membre du personnel de l'une des organisations affiliées, du Secrétaire exécutif, du Chef du GPAFI, du Fonctionnaire aux investissements et du Fonctionnaire aux prêts. La composition du Comité d'investissements doit être approuvée par le Conseil d'administration.

**138.** La Secrétaire exécutive de La Mutuelle et le Chef du GPAFI sont recrutés selon les procédures en vigueur au sein de l'Office des Nations Unies à Genève et leur nomination doit être approuvée par le Conseil d'administration. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle et le Chef du GPAFI agissent conformément au Chapitre 9 des Statuts ainsi qu'aux dispositions du Règlement interne.

**139.** La Secrétaire exécutive de La Mutuelle (grade P5), qui est à l'heure actuelle également Responsable du GPAFI, est assistée dans sa tâche par le Fonctionnaire aux investissements (grade P4) et le Fonctionnaire aux prêts (grade P3). Leur rémunération globale comporte le salaire net et l'ajustement de poste, et s'est élevée durant l'année à CHF 551'217 (CHF 546'010 au 31 décembre 2022).

**140.** Les membres du Conseil d'administration, des Comités et les Représentants ne perçoivent aucune rémunération de l'AMFI.

**141.** Les membres du Conseil d'administration, des Comités, les Représentants et le personnel de l'AMFI peuvent obtenir des prêts, effectuer des dépôts et contracter des assurances dans des conditions similaires aux autres membres. Dans le cas où un membre du Conseil d'administration soumet une demande de prêt qui nécessite l'accord du Comité des crédits, celui-ci n'est pas autorisé à prendre part à la réunion du Comité. Les demandes de prêts soumises par le Secrétaire exécutif et le Chef du GPAFI doivent être approuvées par le Conseil d'administration. Au 31 décembre 2023, le total de ces prêts se monte à CHF 1'127'154 (CHF 957'180 au 31 décembre 2022), et le total des dépôts à CHF 1'167'059 (CHF 1'206'625 au 31 décembre 2022). Certains membres du Conseil d'administration et des Comités, de même que certains Représentants et membres du personnel de l'AMFI utilisent les services du GPAFI.

**NOTE 23: Informations sectorielles**

**142.** Comme décrit sous la Note 3.13, La Mutuelle dispose de deux fonds internes indépendants, l'un en CHF et l'autre en USD. Par conséquent, l'information sectorielle est fondée sur les activités de chaque fonds et présentée dans les tableaux V à VIII.

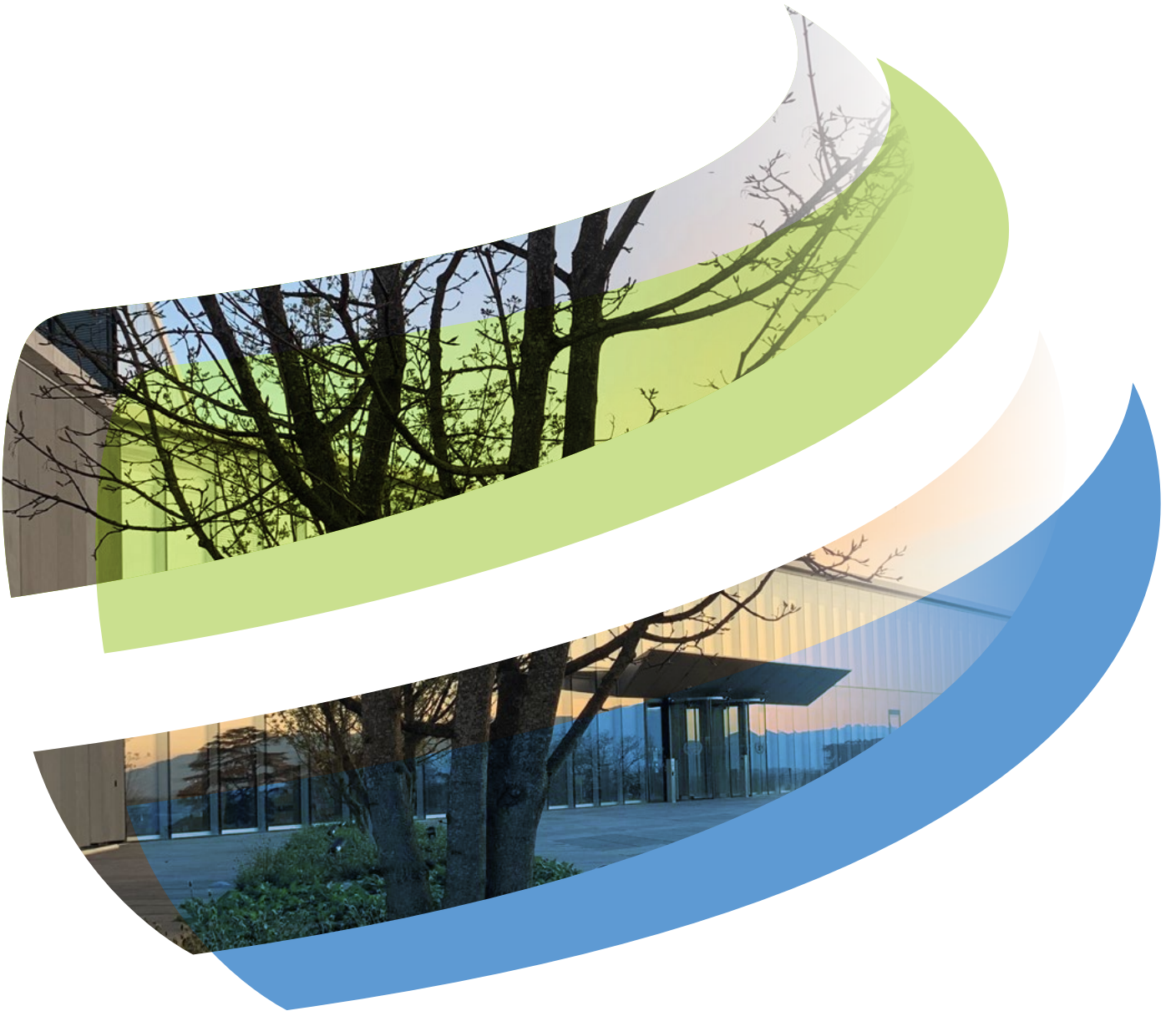
**143.** La seule activité du GPAFI est le courtage dans le domaine des assurances de personnes.

**NOTE 24: Événements postérieurs à la date du bilan:**

**144.** Aucun événement postérieur à la date de clôture avec un impact significatif sur les états financiers de l'exercice 2023 n'est à relever après la signature des états financiers et leur soumission au Conseil d'administration pour approbation en date du 15 mars 2024.

---

# RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



# Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées

Genève

Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale des membres  
sur les comptes annuels 2023

# Rapport de l'organe de révision

## à l'Assemblée des membres de l'association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées

### Genève

#### Rapport sur l'audit des comptes annuels

##### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées (l'association), l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état de la performance financière pour l'exercice arrêté à cette date, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations de l'actif net et les notes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 ci-joints sont conformes aux statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

##### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux International standards on Auditing. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, Le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si Le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

##### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément avec les International Standards on Auditing permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2  
Téléphone : +41 58 792 91 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément avec les International Standards on Auditing, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par Le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

Nous communiquons à Le Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Patrick Wagner  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Jonathan Darbellay  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 22 avril 2024

# COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

M. Thomas Neufing, Président du Conseil d'Administration, souhaite la bienvenue aux membres et ouvre l'Assemblée générale annuelle.

Conformément à l'article 18 des Statuts, le quorum statutaire de 40 membres est atteint et l'Assemblée générale 2023 peut se tenir. M. Thomas Neufing présente les membres du Conseil d'administration ainsi que le représentant de l'organe de contrôle, PricewaterhouseCoopers SA (ci-après PwC), M. Marc Secretan.

M. Thomas Neufing demande à la Secrétaire du Conseil d'Administration, Mme Prisca Chaoui, de lire l'ordre du jour.

## **1. Election du Président de l'Assemblée générale ordinaire**

M. Neufing propose à l'assemblée la nomination de M. René Vargas en tant que Président de séance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle souhaite adopter les décisions comme l'année passée, soit par consensus. En cas d'opposition il serait ensuite procédé à une votation. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## **2. Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2022**

M. Neufing commence par évoquer l'environnement financier mouvementé, avec notamment le rachat du Crédit Suisse par l'UBS. Bien que la situation ait pu faire naître des craintes, c'est avec sérénité que cet épisode agité a été traversé notamment grâce à l'objectif de gestion des avoirs, soit la minimisation des risques et la protection des avoirs des membres. C'est d'ailleurs dans cet optique que, depuis la crise des subprimes en 2007, le Conseil d'administration a renforcé les mesures déjà en place en augmentant, par exemple, fortement les réserves (CHF 77 millions en 2022 contre CHF 29 millions en 2007 pour La Mutuelle uniquement), en confiant le suivi des investissements à deux établissements bancaires, en recrutant un responsable des investissements et en implémentant un Comité d'investissements. L'efficacité de cette stratégie a été constatée cette année puisque l'Association n'est que faiblement touchée par les secousses bancaires et que les opérations se poursuivent normalement.

Dans un souci de minimisation des risques, les avoirs de La Mutuelle sont répartis entre les prêts aux membres,

les dépôts auprès des banques et les obligations. En ce qui concerne l'évaluation de ces dernières, leur cours étant dépendant du niveau des taux d'intérêt, il se peut que leur valorisation, au fil des ans, soit haussière ou baissière. Mais l'avantage important est qu'à son échéance, une obligation est remboursée dans sa totalité, sans perte.

L'année 2022 a été également chargée pour le GPAFI notamment en raison de la résiliation, par la Zurich assurance, des contrats d'assurances perte de gain et accident en raison d'un manque de conformité avec la législation relative aux contrats collectifs d'assurance. M. Pizzini explique qu'en raison des taux d'intérêt négatifs, les compagnies d'assurance n'ont pas obtenu le retour sur investissement auquel elles étaient habituées, ce qui s'est traduit par une politique plus prudente et une révision des portefeuilles en cours. Ce n'est donc pas une surprise ni une coïncidence que la question de la conformité avec les pratiques suisses en matière d'assurance collectives ait été soulevée. Afin de ne pas laisser les membres retraités et les membres de famille sans couverture, le Conseil d'administration est allé chercher d'autres alternatives sur les marchés financiers et d'assurance en recrutant les services d'un consultant. C'est ainsi qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'assureur MGEN, assureur majeur français, a repris les couvertures de la Zurich assurance. Le Conseil d'administration a également revu les arrangements contractuels avec SwissLife pour l'assurance-vie craignant que ce dernier ne puisse pas garantir une relation stable à long terme et ce d'autant plus qu'une clause de résiliation annuelle était inscrite dans le contrat. Compte tenu des difficultés du secteur financier, décrites préalablement, le Conseil d'administration a souhaité trouver une autre option permettant aux membres du GPAFI de bénéficier d'une relation à long terme. Il est heureux de vous informer, qu'à la suite de démarches auprès de plusieurs assureurs internationaux, La Mobilière, société suisse, a été choisie car proposant des conditions presque identiques à celles en vigueur. Le contrat avec SwissLife a donc été résilié au 31 décembre 2023. Les membres qui sont couverts par le contrat SwissLife sont encouragés à contacter La Mobilière s'ils souhaitent poursuivre leur couverture et continuer à protéger financièrement leur famille.

M. Neufing poursuit en précisant que le résultat de l'exercice du GPAFI se monte à CHF 941'000. Si les revenus sont en hausse de 6%, en raison d'un gain

de change non-réalisé, les charges sont elles aussi en hausse de 19 % principalement en raison du changement d'assureurs. Cependant, comme annoncé lors de l'Assemblée générale 2022, le solide résultat permet de geler temporairement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le prélèvement de frais administratifs, qui s'élèvent à CHF 1 par personne et par contrat d'assurance, afin de réduire le coût payé par les membres. Dans l'environnement actuel de hausse des prix cette nouvelle est appréciable et le Conseil s'engage à continuer à œuvrer dans ce sens. Les réserves ordinaires et extraordinaires du GPAFI et de La Mutuelle sont élevées et solides, et l'exercice 2022 a montré l'importance d'avoir ce coussin de sécurité significatif pour faire face aux turbulences sans mettre en péril la pérennité de l'Association.

La mise à jour de l'analyse de risques, effectuée par l'Association, ainsi que les deux audits, réalisés par PwC, n'ont pas soulevé d'autres remarques que celles déjà faites préalablement et qui concernent toujours l'informatique. Des mesures pour renforcer les systèmes et minimiser d'avantage les risques ont été prises, avec notamment un changement de serveurs pour La Mutuelle, la mise en place d'un environnement de tests séparé du backup pour les deux entités, une sauvegarde des données effectuée désormais hors site pour le GPAFI. Le travail conjoint avec nos collègues informaticiens de l'ONUG permet d'avancer sur le changement de systèmes informatiques mais des choix fondamentaux comme celui de l'architecture et de l'application, prennent du temps et se doivent d'être bien étudiés.

Le discours affiché par le Conseil d'administration, année après année, relatif à l'importance du principe de précaution dans le cadre de la conduite des activités, à la gestion prudente des investissements, au maintien d'un niveau important de réserves prend tout son sens ici. Grâce à cette stratégie force est de constater que la baisse temporaire du résultat de l'exercice ainsi que les secousses financières actuelles ne remettent pas en cause son futur. Le Conseil d'administration réitère son engagement infaillible pour une gestion prudente de l'Association dans le but de continuer à préserver les intérêts des membres déposants, de permettre à d'autres d'emprunter à des conditions extrêmement favorables, d'améliorer la couverture santé. Cette stratégie montre pleinement son efficacité, particulièrement depuis la pandémie, et se doit d'être poursuivie pour maintenir, avec sérénité, l'objectif fixé, à savoir l'entraide.

M. Neufing remercie chaleureusement tous les membres pour la confiance accordée, année après année, malgré les environnements parfois difficiles, ainsi que le personnel de l'Association qui effectue un travail remarquable.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Le rapport du Conseil d'administration est approuvé par l'assemblée par consensus.

### **3. Présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022**

M. Hauser présente le rapport par le biais de diapositives et commence avec la perspective du Comité des crédits. L'année 2022 a été excellente pour les prêts ordinaires et au logement et cela est probablement dû au fait que La Mutuelle a maintenu ses taux d'intérêt inchangés dans un contexte de hausse de taux. Les prêts au logement octroyés ont augmenté de 19.15% et les prêts ordinaires de 30.53%, résultat positif et ce d'autant plus que cette activité est la principale de l'Association. Plus les prêts octroyés aux membres augmenteront moins le besoin d'investir dans les marchés financiers sera nécessaire ce qui permettra d'avoir un bon rendement avec un minimum de risques, l'objectif du Comité d'investissement étant de préserver les fonds des membres et non de gagner de l'argent en prenant des risques inconsidérés. Ce qui est arrivé durant l'année 2022 est exceptionnel en termes de performance négative, soit -20% pour les actions, dans lesquelles l'Association n'est pas investie, et -17% pour les obligations. L'année 2022 a été très mauvaise pour les investissements et cela influence le résultat de l'année.

Les avoirs de La Mutuelle sont répartis majoritairement dans les prêts accordés aux membres mais également dans les dépôts auprès des banques, les mandats de gestion et les obligations. Concernant ces deux dernières catégories, les investissements sont effectués dans des obligations portant un faible risque et les mandats de gestion sont des portefeuilles d'obligations gérés par les banques en faveur de La Mutuelle. Les critères d'investissements sont stricts, à savoir une minimisation du risque et un choix d'obligations de qualité. A la fin de chaque année, l'Association doit évaluer ces portefeuilles en fonction de la valeur de marché et l'on observe ainsi des variations qui peuvent être à la hausse ou à la baisse comme cela a été le cas l'année passée. Cependant, bien que la perte enregistrée soit non réalisée, l'objectif étant de conserver les titres sur le long terme, la comptabilisation annuelle impose cette méthodologie de procéder. En revanche, pour les obligations achetées directement par l'Association et conservées jusqu'à leur échéance, leur comptabilisation se fait par rapport au prix d'achat ce qui évite les fluctuations annuelles. M. Hauser mentionne que l'établissement bancaire qui donne son avis sur les investissements a complimenté l'Association pour la performance enregistrée sur sa gestion directe.

Concernant la distribution des revenus, la majorité provient des prêts accordés aux membres, activité principale et source préférée de revenus. Les mandats de gestion affichent une perte de CHF 7.7 millions en raison de l'environnement macro-économique, de la hausse des taux d'intérêt et du processus de comptabilisation. La récupération de leur valeur est donc une question de temps et l'année 2023 devrait afficher une valorisation positive.

M. Hauser commente la courbe de rendement en CHF sur les 10 dernières années laquelle montre une baisse significative et impacte directement la gestion des avoirs de l'Association puisque depuis 10 ans les rendements des obligations sont devenus très faibles et même négatifs. C'est pour cette raison que La Mutuelle s'est tournée vers les mandats de gestion offrant une meilleure diversification et un rendement plus élevé. Il est à noter que la stratégie d'investissement est actuellement en révision afin de prendre en considération la forte hausse des taux d'intérêt que nous venons d'enregistrer et qui fait presque oublier les années vécues avec des taux négatifs.

Concernant la rémunération du Fonds en CHF, et sachant que, même si le résultat annuel se monte à CHF - 9.8 millions dont CHF 8.7 correspondent à des pertes non réalisées, le Conseil d'administration recommande de verser la même rémunération que l'année passée, soit 1.35%, les réserves (CHF 65 millions) et le bilan étant solides. Le Fonds en USD de La Mutuelle ainsi que le GPAFI affichent des résultats positifs.

Un membre aborde l'inflation suisse, soit 0.60% en 2021 et 2.80% en 2022, et estime que, si l'on compare ces chiffres avec la rémunération proposée sur le compte de dépôts en CHF cette dernière est inférieure de 1.50%, ce qui signifie que les membres perdent de l'argent. M. Hauser répond que, sur le principe, le membre a raison et la rémunération proposée ne couvre, effectivement, pas l'inflation. Cependant, il est nécessaire de séparer les notions de coûts et de revenus et de considérer les opportunités d'investissement lesquelles, pour un compte similaire, ne proposent pas un tel rendement. M. Pizzini ajoute que, depuis 2014, l'inflation a toujours été inférieure à la rémunération proposée par La Mutuelle voire négative, et que l'année 2022 a été une année de correction. Mme Fleury confirme aussi que la stratégie de La Mutuelle est de maximiser les revenus (en minimisant les risques) afin de pouvoir payer les charges de fonctionnement et distribuer l'excédent aux membres. Elle n'a pas vocation à prendre plus de risques mais à faire mieux que ce qui est proposé par les banques pour un produit similaire. Le membre souhaite ajouter que son attente, en plaçant l'argent auprès de La Mutuelle, est d'au moins préserver le pouvoir

d'achat, et que cet objectif n'a pas été atteint en 2022. Mais il espère que les prochaines années seront plus favorables.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas.

#### **4. Rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2022**

M. Secretan présente le rapport de l'Organe de révision sur les comptes annuels de l'AMFI et rappelle que l'audit des états financiers a été effectué en conformité avec les International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) et les International Auditing Standards (ISA), et que selon l'appréciation des auditeurs, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 ne comportent pas d'anomalie significative, sont conformes aux dispositions légales et aux Statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Par conséquent il recommande à l'assemblée l'approbation des comptes annuels qui leur sont soumis.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Le rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2022 est approuvé par l'assemblée par consensus.

#### **5. Approbation des états financiers 2022**

M. Vargas demande à l'assemblée si elle approuve les états financiers 2022, ce qui est le cas par consensus.

#### **6. Approbation de la répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2022 du Fonds en CHF de La Mutuelle**

Le Conseil d'administration propose de verser, sur le compte de dépôts en CHF, la même rémunération que celle de l'année 2022 soit 1.35%, répartie entre un taux d'intérêt de 0.50% net et un bonus exceptionnel de 0.85%. La solidité des états financiers, notamment avec des réserves à hauteur de 15 fois les charges annuelles de fonctionnement, ne justifierait pas une baisse. Cette rémunération est largement supérieure à celle d'un compte bancaire proposé par la place financière locale pour l'année 2022.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. La proposition de répartition est approuvée par consensus.

#### **7. Compte-rendu sur l'activité de l'AMFI à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023**

Mme Fleury mentionne que le début de l'année 2023 a été principalement marqué par des mouvements sur les marchés financiers américains touchant particulièrement le secteur bancaire domestique et



contaminant des établissements plus vulnérables comme le Crédit Suisse. La disparition d'un fleuron de la Suisse, le Crédit Suisse, aura été le point culminant du début de l'année, et son rachat par l'UBS, lui évitant ainsi une probable faillite, motivé par les difficultés liées à une mauvaise gestion effectuées depuis plusieurs années. L'Association travaille avec le Crédit Suisse et a des avoirs déposés auprès de la banque. Lors de la mise à jour de l'analyse de risques, effectuées en 2022, la pondération auprès de l'établissement bancaire avait été jugée trop élevée entraînant un retrait important de fonds lesquels ont été transférés auprès d'autres établissements pour minimiser les risques. La Mutuelle est également au bénéfice d'un contrat de conservation des titres auprès du Crédit Suisse lequel n'est pas impacté en cas de faillite. Ce contrat venant à échéance à la fin de l'année un appel d'offres est en cours. La Mutuelle se retrouvant désormais avec des investissements qui sont auprès de l'UBS et du Crédit Suisse et qui, logiquement, seront regroupés, il devient nécessaire de trouver un autre établissement bancaire afin de diversifier les avoirs et réduire les risques.

La Mutuelle a enregistré des retraits de fonds de l'ordre de 1.5% à la suite du rachat du Crédit Suisse par l'UBS. Un mouvement identique avait été observé lors de la crise des subprimes, les membres réalisant qu'il n'est peut-être pas judicieux de mettre tous les œufs dans le même panier et qu'une diversification des établissements bancaires serait peut-être plus saine.

La fin des intérêts négatifs a également un effet positif pour La Mutuelle puisque cette charge n'est désormais plus à payer. Mme Fleury rappelle que, lorsqu'un membre versait des fonds sur son compte auprès de La Mutuelle, cette dernière devait payer des intérêts négatifs dessus. Malgré cette charge le Conseil est satisfait de ne pas avoir prélevé d'intérêts négatifs sur le compte des membres.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet le gel des versements sur le compte courant en CHF sera levé et un intérêt créditeur de 0.10% distribué.

Une forte augmentation de la demande de prêts est enregistrée en raison des taux d'intérêt avantageux proposés par La Mutuelle.

Le GPAFI affiche une croissance continue, stable et saine.

## 8. Questions diverses

Un membre remercie chaleureusement La Mutuelle et mentionne que le facteur confiance est extrêmement important et qu'à travers les années il est resté stable et a peut-être même augmenté malgré le fait que certains employés, en poste depuis de très nombreuses années, ont pris leur retraite. Elle souhaiterait savoir qui représente les membres retraités au sein du Conseil,

quelle est la proportion de retraités parmi les membres de la Mutuelle et propose de mettre une brève présentation des membres du Conseil avec leur photo dans le rapport annuel afin de mieux les connaître. Elle est également surprise d'apprendre que La Mutuelle est appelée aussi ICSMA et espère que le choix des banques effectués par l'Association tient compte de leur réputation. Enfin, elle demande s'il est possible de mettre en place des conseils financiers à l'attention des membres.

Mme Fleury répond que 20% des membres Mutuelle sont retraités. Elle ajoute que «ICSMA» signifie «International Civil Servants Mutual Associations» et est le nom anglais de l'«Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux» (AMFI). Une brève présentation des membres du Conseil sera faite dans le prochain rapport annuel. Concernant la représentation des membres retraités au sein du Conseil ce point avait déjà été abordé il y a plusieurs années et le problème était lié au fait qu'en cas de manquement de la part d'un administrateur retraité le Règlement des Nations Unies ne pourrait en aucun cas lui être appliqué, ce qui représente un risque significatif dans le cas où cet administrateur retraité devrait être poursuivi. Par conséquent les membres retraités sont actuellement représentés par le Syndicat tant que cet aspect fondamental n'est pas résolu. Mme Fleury ajoute cependant que les membres retraités ont toujours été considérés et cite l'exemple de la fin du contrat avec la Zurich Assurance puisque cette dernière était prête à ne garder que les membres actifs, ce que le Conseil n'a pas accepté souhaitant maintenir la couverture de tous les membres et des membres de leur famille d'où le changement d'assureur. En ce qui concerne les conseils financiers Mme Fleury précise que, chaque année, durant le séminaire de préparation à la retraite, une présentation appelée «Comment prendre soin de son argent» est faite aux participants et explique simplement les bases financières. Pour ce qui est du choix des banques elle ajoute que la réputation d'un établissement bancaire est très importante et que le Conseil d'administration sollicite des avis de tiers, y compris ceux des auditeurs externes.

Un autre membre se réfère à l'impossibilité, pour les membres retraités, de déposer leur pension mensuelle sur les comptes de La Mutuelle, décidé à la suite de l'absence de déclaration de ces revenus aux impôts par certains membres, et souhaite savoir si un changement sera effectué. Elle demande également si l'Association considère de collaborer avec les banques cantonales suisses. Mme Fleury répond que le gel des versements de la pension mensuel reste actif mais que le Conseil d'administration se penchera sur ce point vers la fin de l'année. Pour ce qui est des banques cantonales l'Association travaille déjà avec la Banque Cantonale de

Genève. Cependant, il faut souligner le fait que toutes les banques cantonales n'ont pas la capacité à pouvoir répondre aux besoins de gros clients institutionnels.

Un membre souhaite savoir si dans le portefeuille d'obligations il y avait des titres à risque du Crédit Suisse. M. Humair répond qu'il y avait bien des obligations Crédit Suisse en portefeuille, lesquelles ont été remboursées, mais aucun titre n'était à risque.

En l'absence d'autres questions l'Assemblée générale ordinaire 2023 est levée à 13h40.